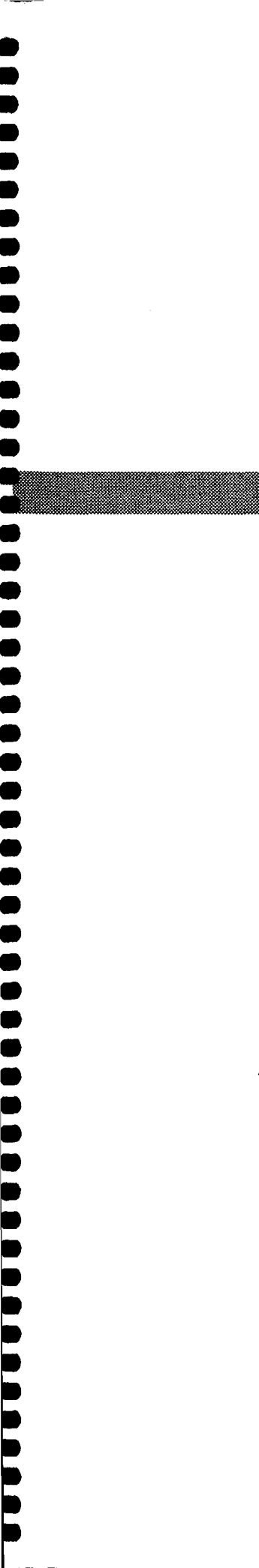


A11C63  
A84  
1995  
07  
Ex. 1  
QL  
P. gouv.

COMMISSION DE  
L'OUTAOUAIS  
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

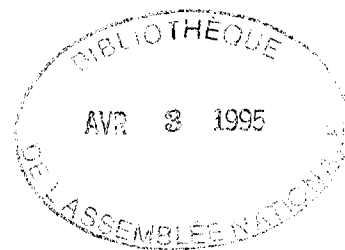
R A P P O R T

Québec 



COMMISSION DE  
L'OUTAOUAIS  
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

R A P P O R T



Québec 

A11C63  
AB4  
1995  
07  
ex.1  
OLP (000)

Le présent document a été préparé par la  
COMMISSION DE L'OUTAOUAIS  
SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1995.  
ISBN 2-550-24162-2

Hull, le 21 mars 1995


Monsieur Jacques Parizeau  
Premier ministre du Québec  
Hôtel du Gouvernement  
Québec (Québec)  
G1A 1A2

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport de la Commission de l'Outaouais sur l'avenir du Québec, résultat du mandat confié le 25 janvier dernier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

  
Antoine Grégoire

170, rue Hôtel-de-Ville,  
Bureau 7.340


Hull (Québec) J8X 4C2  
Téléphone : (819) 772-3572  
Télécopieur : (819) 772-3595


Sans frais

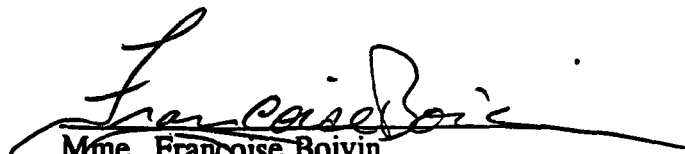
Téléphone : 1 800 381-2425  
Télécopieur : 1 800 382-2425

Nous, soussigné(e)s, membres de la Commission de l'Outaouais sur l'avenir du Québec et mandatés par décret gouvernemental, déposons le présent rapport qui nous l'espérons pourra contribuer positivement au projet soumis à la consultation et, de façon plus générale, à la réflexion gouvernementale engagée sur l'avenir du Québec.

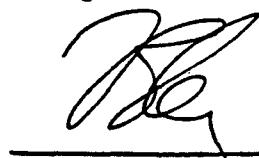
Fait à Hull, ce 15 mars 1995.

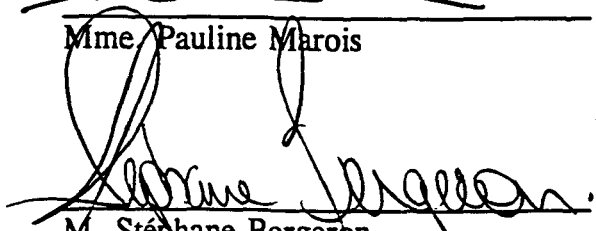
  
M. Antoine Grégoire, président

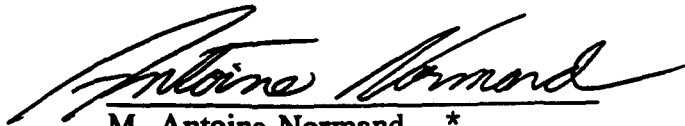
  
Mme. Martine Morissette,  
Vice-présidente

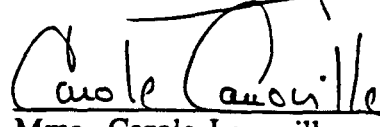
  
Mme. Françoise Boivin,  
Vice-présidente

  
Mme. Pauline Marois

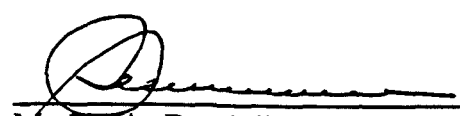
  
M. Yves Blais

  
M. Stéphane Bergeron

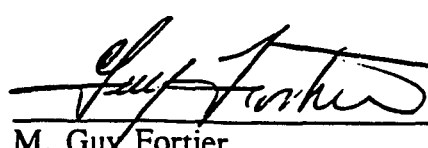
  
M. Antoine Normand \*


  
Mme. Carole Lanoville

  
M. Gérald Lavoie

  
M. Sylvio Desrivières

  
M. Claude Bonhomme

  
M. Guy Fortier

  
Mme. Carmelle Vigneault

Agathe Quevillon  
Mme. Agathe Quevillon

M. Claude Lapointe  
M. Claude Lapointe

Hector Sotcie  
M. Hector Sotcie

Madeleine Gauthier-David  
Mme. Madeleine Gauthier-David

Signé en présence du secrétaire de la Commission,

Ghislain Couture  
M. Ghislain Couture

\* Sous réserve de dissidence exprimée en addendum sur les recommandations du rapport.

## TABLE DES MATIÈRES

Lettre de transmission du rapport de la Commission au Premier Ministre . . . . .	Page i
Signatures des commissaires et du secrétaire de la commission . . . . .	Page ii
Table des matières . . . . .	Page iv
Liste des membres de la Commission . . . . .	Page vii
Liste du personnel du secrétariat régional . . . . .	Page ix
Carte de la région	
PORTRAIT SOMMAIRE DE LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS . . . . .	Page 1
AVANT-PROPOS . . . . .	Page 5
INTRODUCTION . . . . .	Page 7
<b>1. BILAN DES INTERVENTIONS SUR LES ARTICLES DE L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LA SOUVERAINETÉ . . . . .</b>	<b>Page 9</b>
A. Le préambule . . . . .	Page 9
B. La déclaration de souveraineté . . . . .	Page 11
C. L'association économique . . . . .	Page 12
D. La nouvelle constitution . . . . .	Page 14
a. Valeurs fondamentales . . . . .	Page 14
b. La communauté anglophone . . . . .	Page 16
c. Les communautés allophones . . . . .	Page 16
d. Les nations autochtones . . . . .	Page 16
E. La décentralisation . . . . .	Page 18
a. La décentralisation et la culture . . . . .	Page 19
b. La décentralisation et les affaires municipales . . . . .	Page 20

F.	Le territoire . . . . .	Page 21
G.	La citoyenneté . . . . .	Page 22
H.	La monnaie . . . . .	Page 24
I.	Les traités . . . . .	Page 26
J.	Les alliances internationales . . . . .	Page 27
K.	La continuité des lois . . . . .	Page 29
	a. La libre circulation . . . . .	Page 29
	b. Les programmes sociaux et les pensions . . . . .	Page 30
	c. L'autorité judiciaire . . . . .	Page 30
	d. L'accès aux écoles anglaises . . . . .	Page 31
	e. Les fonctionnaires fédéraux . . . . .	Page 31
L.	Le partage des biens et des dettes . . . . .	Page 33
M.	L'entrée en vigueur de la loi . . . . .	Page 35
	a. La date et le référendum . . . . .	Page 35
	b. La règle de la majorité . . . . .	Page 36
	c. La question référendaire . . . . .	Page 36
N.	Les autres options constitutionnelles . . . . .	Page 37

**2. L'AVENIR DU QUÉBEC ET DE L'OUTAOUAIS,  
SOUS UN AUTRE ANGLE . . . . . Page 39**

A.	L'administration et la gestion publique . . . . .	Page 39
B.	Les affaires sociales . . . . .	Page 41
C.	Les jeunes . . . . .	Page 42
D.	La condition féminine . . . . .	Page 43
E.	L'économie . . . . .	Page 45
F.	L'emploi . . . . .	Page 47
G.	L'aménagement du territoire . . . . .	Page 49
	a. Le transport . . . . .	Page 49
	b. Les parcs et les réserves . . . . .	Page 49
	c. Les terres agricoles . . . . .	Page 50

H.	L'éducation . . . . .	Page 51
I.	La culture et les communications . . . . .	Page 53
<b>3.</b>	<b>SOMMAIRE DES INTERVENTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE L'OUTAOUAIS SUR L'AVENIR DU QUÉBEC . . . . .</b>	<b>Page 55</b>
	ADDENDUM . . . . .	Page 58
ANNEXE I	Tableaux synthèse des activités de la Commission . . . . .	Page 61
ANNEXE II	Liste des intervenants qui ont déposé des mémoires à la Commission . . . . .	Page 76

**LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION  
DE L'OUTAOUAIS SUR L'AVENIR DU QUÉBEC**

Monsieur Antoine Grégoire, directeur général  
Société de transport de l'Outaouais

Madame Martine Morissette, directrice générale  
Carrefour Jeunesse-Emploi de l'Outaouais

Madame Françoise Boivin, avocate  
Présidente du Réseau des femmes d'affaires  
et professionnelles de l'Outaouais (REFAP)

Madame Pauline Marois, présidente du Conseil du trésor  
Ministre déléguée à l'Administration et à la Fonction publique  
Ministre responsable de la famille

Monsieur Yves Blais, député de Masson  
Adjoint parlementaire du premier ministre du Québec  
Délégation régionale de l'Outaouais

Monsieur Stéphane Bergeron, député de Verchères  
Chambre des communes  
Délégué régional du Bloc québécois pour l'Outaouais

Monsieur Antoine Normand, étudiant en droit  
Délégué du Parti Action démocratique du Québec

Madame Carole Lanoville, enseignante au Collège de l'Outaouais  
Membre de l'Assemblée des groupes de femmes d'interventions régionales (AGIR)

Monsieur Gérald Lavoie, économiste  
Homme d'affaires

Monsieur Sylvio Desrivières, directeur général  
Association de la construction de l'Outaouais

Monsieur Claude Bonhomme, conseiller municipal  
Ville de Hull

Monsieur Guy Fortier  
Table ronde des organismes volontaires d'éducation populaire (OVEP)  
Membre de la Coalition populaire régionale de l'Outaouais

Madame Carmelle Vigneault, conseillère syndicale  
Centrale des syndicats nationaux, section Outaouais

Madame Agathe Quevillon, conseillère pédagogique  
Commission scolaire Haute-Gatineau  
Conseillère municipale, Sainte-Thérèse-de-Gatineau

Monsieur Claude Lapointe, avocat  
Maire de Cantley  
Délégué de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ)

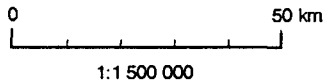
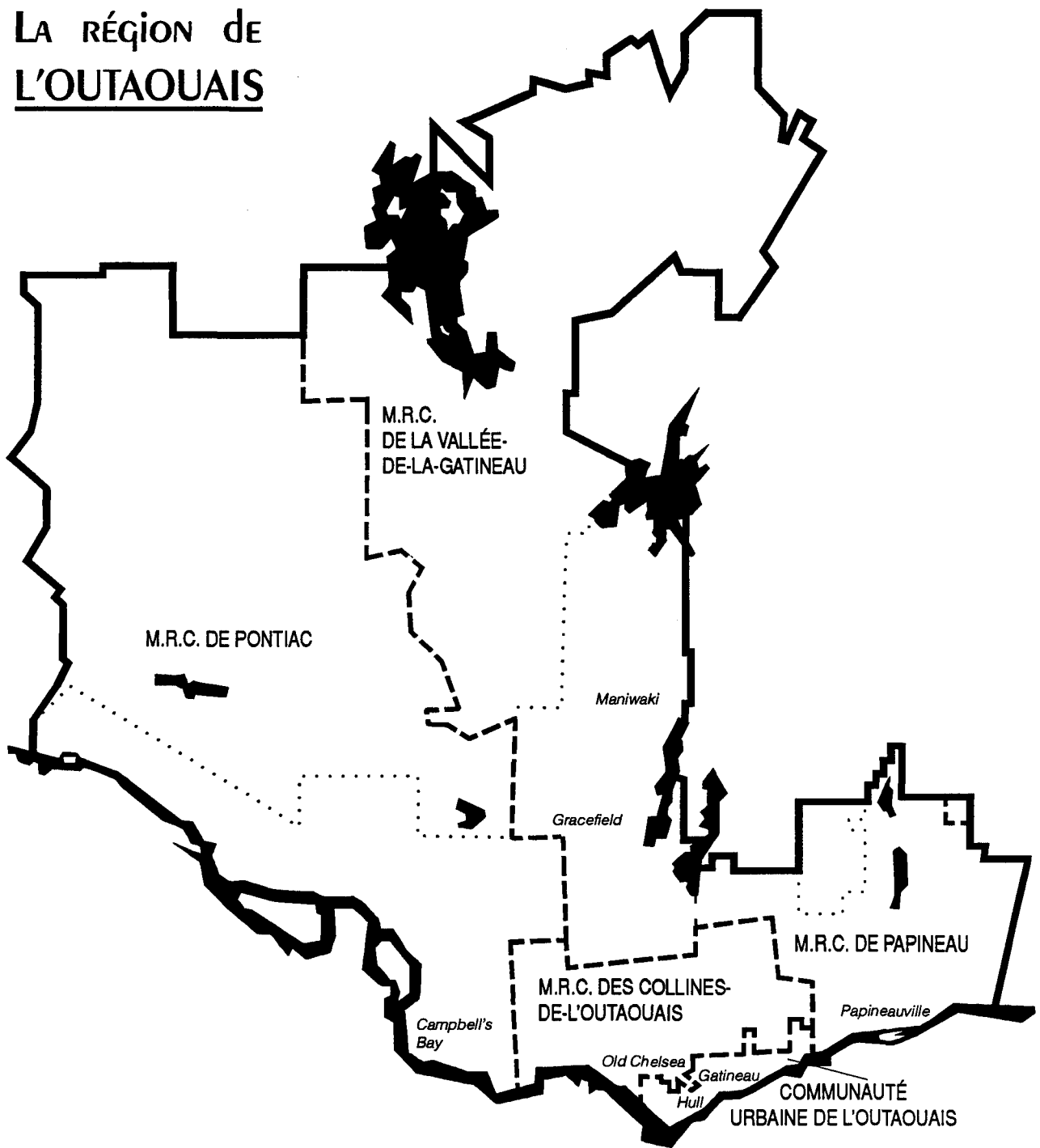
Monsieur Hector Soucie, homme d'affaires  
Maire de Fort-Coulonge

Madame Madeleine Gauthier-David, fonctionnaire  
Déléguée de l'Alliance de la fonction publique du Canada, section Québec  
Fédération des travailleuses et des travailleurs du Québec

## LISTE DU PERSONNEL DU SECRÉTARIAT RÉGIONAL

Secrétaire de la Commission	Ghislain Couture
Logistique	Paul-Émile Lacroix, coordonnateur Jean-Guy Dansereau
Coordonnatrice de l'analyse Coordonnatrice de la rédaction	Luce Bernier Maryse Fortin  Pierre Beauchemin Elaine Déry Gilles Laperrière
Analystes à temps partiel	Claude Barriault Gisèle Bernard Yves Daoust Guy Gilbert Bruno Poirier Jean-Jacques Simard René Tardif  Gisèle Beauvais Francis Culée Denis Dugal Danielle Meilleur Sylvia Renaud Paul Séguin
Soutien administratif	Jean-Guy Dansereau
Secrétariat	Hélène Larivière, chef d'équipe Louise Goulet
Secrétaires à temps partiel	Jo-Anne Cabana Bernadette Malette Lisette Laforest
Révision linguistique	Monique Bisson

# LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS



- limite de la région de l'Outaouais
- limite de la C.U.O. et des M.R.C.
- limite du territoire municipalisé et du territoire non organisé

## PORTRAIT SOMMAIRE DE LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS

L'Outaouais est une vaste région de quelque 33 000 km carrés située à l'extrémité sud-ouest du Québec. Son territoire est composé de la Communauté urbaine de l'Outaouais (CUO) qui comprend les villes d'Aylmer, de Buckingham, de Gatineau, de Hull et de Masson-Angers ainsi que de quatre municipalités régionales de comté (MRC), la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la MRC Pontiac, la MRC Vallée-de-la-Gatineau et la MRC Papineau.

### **La population**

L'Outaouais compte 283 210 habitants dont plus de 200 000 résident sur le territoire de la CUO. Après Montréal et Québec, la région urbaine de l'Outaouais est la troisième plus importante agglomération urbaine au Québec. C'est aussi dans l'Outaouais que la croissance démographique est la plus rapide. Par exemple, la population sur le territoire de la CUO s'est accrue de 45 % depuis 1971, comparativement à 24 % à Québec et 11 % à Montréal.<sup>1</sup>

Le territoire de la CUO a su s'adapter à cette croissance. La Communauté régionale de l'Outaouais a été, à l'époque, la première région du Québec à élaborer un schéma d'aménagement et à se doter d'une grande usine de traitement des eaux usées.

Quant aux quatre MRC qui ceinturent en quelque sorte la CUO, elles présentent chacune une évolution démographique distincte. La MRC des Collines a une population totale de 28 984 habitants répartis dans sept municipalités. Elle est davantage une banlieue ou une zone dortoir qu'une entité économique.

En 1991, 19 526 résidents habitaient la MRC Papineau. Cette MRC rurale compte 28 municipalités. Sa population est vieillissante : près du tiers est âgée de 50 ans et plus. Les jeunes entre 20 et 30 ans ne représente que 12 % de la population totale.

La MRC Vallée-de-la-Gatineau est formée de 20 municipalités et de deux réserves algonquines. Elle a un total de 18 706 habitants. Cette MRC a perdu 4 % de sa population entre 1986 et 1991. Le départ des jeunes a pour effet de hausser le taux de vieillissement de la population.

La MRC Pontiac est la moins peuplée. Son niveau de population demeure pratiquement invariable entre les deux derniers recensements de 1986 à 1991, soit 15 111 habitants. Tout comme la MRC Papineau, sa population vieillit et les personnes de plus de

---

<sup>1</sup> COMITÉ OUTAOUAIS, *L'Outaouais et son avenir économique*, février 1992

50 ans forment 30 % de la population. Cette MRC forme 5,3 % de toute la population outaouaise sur un territoire de 13 848 km<sup>2</sup>, soit 42,1 % du territoire de l'Outaouais. Elle se distingue aussi sur le plan linguistique puisque plus de la moitié de sa population est anglophone.

Une grande partie du territoire des MRC est consacrée à la mise en valeur des ressources primaires, tels l'agriculture et les produits forestiers. Cette exploitation est complétée par un volet touristique orienté vers les activités de plein air et les pourvoiries.

Cependant, ces régions rurales connaissent de sérieuses difficultés depuis le début des années 70. En règle générale, les niveaux de revenus moyens globaux des zones rurales sont de 26 % à 31 % inférieurs à ceux des municipalités représentées au sein de la CUO. Cette situation s'accompagne d'un nombre très élevé de sans-emploi et de bénéficiaires d'aide sociale. Par contre, l'Outaouais rural, plus particulièrement les MRC Papineau, Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau, est très défavorisé si on le compare au Québec et au reste de la région. Les revenus, la scolarité et l'activité économique y sont plus faibles, le chômage plus élevé.

De son côté, la CUO, par son caractère de région métropolitaine et sa proximité avec la capitale canadienne, connaît une urbanisation poussée et une orientation de ses activités vers le groupe tertiaire, particulièrement dans le domaine de l'administration publique.

L'Outaouais est la seule région du Québec sise à proximité d'un centre urbain outre-frontière trois fois plus peuplé. En effet, la région d'Ottawa-Carleton, située sur la rive sud de la rivière des Outaouais, compte 650 000 habitants. Par sa situation de zone frontalière avec l'Ontario, l'Outaouais effectue des échanges de biens et de services en matière d'affaires, de travail, d'éducation, de santé et d'événements culturels et touristiques.

Ce partage d'un même espace économique se reflète entre autres par les phénomènes suivants : près de 40 % des travailleurs et travailleuses de l'Outaouais occupent un emploi dans Ottawa-Carleton; le gouvernement fédéral est propriétaire de près de 30 %<sup>7</sup> du territoire de la ville de Hull et il influence largement le développement et l'aménagement de la région; les résidents de l'Outaouais se procurent dans la région voisine d'Ottawa-Carleton entre 20 % et 40 % de leurs produits et services.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> COMITÉ OUTAOUAIS, *L'Outaouais et son avenir économique*, février 1992

Advenant certains changements majeurs, tous s'entendent pour dire que les répercussions pourraient se faire sentir à des degrés divers, d'abord dans la fonction publique fédérale qui emploie à elle seule plus de 110 000 travailleurs dans Ottawa-Hull (emplois directs et indirects), dont 25 000 résident dans la partie québécoise de la région. L'impact pourrait aussi se faire sentir sur les 34 000 travailleurs de la partie québécoise qui occupent un emploi dans les entreprises privées à Ottawa et sur les 5700 résidents d'Ottawa-Carleton qui travaillent dans le secteur privé en Outaouais.<sup>3</sup>

Malgré le nombre peu élevé de centres de recherche, la région a vu naître, au cours des dernières années, un solide noyau d'entreprises de technologies de pointe. Récemment, certaines initiatives régionales, par exemple la compagnie Geomax, ouvrent de nouvelles perspectives dans le développement de technologies de pointe, notamment dans la gestion de banques de données à référence spatiale. D'ailleurs depuis de nombreuses années, la région demande au gouvernement du Québec qu'il la reconnaisse comme pôle de développement technologique, au même titre que Montréal et Québec (Innovatech). L'Outaouais demande également que le gouvernement favorise une répartition plus équitable des ressources dans le but de favoriser un juste développement de chacune des régions.

Par exemple, on dénombre sept centres de chirurgie cardiaque dans la région de Montréal mais aucun dans l'Outaouais. Malgré des besoins pressants, on tarde à implanter un service de chirurgie cardiaque dans l'Outaouais québécois. Pourtant, la masse critique susceptible de justifier un tel service chez nous est déjà là, soit le seuil minimal de 300 cas par année. L'implantation de la chirurgie cardiaque dans l'Outaouais sauverait indubitablement des vies et constituerait un autre jalon dans son autosuffisance tout en réalisant des économies substantielles sur le plan des finances publiques.

L'Outaouais possède des forces et un potentiel qui peuvent lui permettre un développement encore plus diversifié. Un des secteurs les plus prometteurs est celui du tourisme. Pensons notamment aux multiples possibilités d'implantation d'attrait touristiques majeurs, à la consolidation et l'utilisation quatre saisons des infrastructures touristiques existantes et, enfin, à une meilleure accessibilité aux immenses ressources fauniques, aquatiques et patrimoniales.

---

<sup>3</sup> COMITÉ OUTAOUAIS, *L'Outaouais et son avenir économique*, février 1992

## **Le transport**

Sur le plan régional, le réseau routier de l'Outaouais a davantage été développé dans l'axe nord-sud, plutôt qu'est-ouest, ciblant ainsi le coeur de la capitale nationale, Ottawa. De fait, la route 148 qui longe la rivière des Outaouais est le seul véritable lien est-ouest. Il semble qu'une part importante des routes de la région urbaine convergent vers le pôle Hull-Ottawa, où se concentre une bonne part de l'activité économique, dont l'administration publique.

D'autre part, les automobilistes et camionneurs doivent encore emprunter la route 148 pour se rendre vers l'est du Québec. Pour cette raison, une partie notable du trafic routier bifurque vers l'Ontario et va emprunter l'autoroute 417 qui demeure la meilleure liaison routière vers Montréal. Cet exode d'automobilistes et de transporteurs routiers prive la région d'un apport économique et limite son intégration à l'ensemble québécois.

## **Une vision d'avenir : planification stratégique**

Le Conseil régional de développement de l'Outaouais (CRDO), après avoir reçu ses lettres patentes le 27 octobre 1992, a été reconnu par décret gouvernemental le 11 novembre 1992, comme étant l'instance régionale dans le cadre de la nouvelle politique en matière de développement régional. Le 7 février 1994, le CRDO déposait le Plan stratégique de développement de l'Outaouais.

Le bilan régional comportant les problématiques et précisant les forces et faiblesses des divers secteurs d'activités de la région a permis de retenir deux grands axes de développement, soit : développement et diversification économique d'une part, développement de la main-d'oeuvre et pleine utilisation des ressources humaines régionales d'autre part.

L'entente-cadre conclut entre le gouvernement et le CRDO présente fidèlement la stratégie de développement avec les axes, les orientations et les objectifs d'intervention privilégiés par la région. De ces deux axes prioritaires découlent six grandes priorités de développement, soit : tourisme, technologies de l'information, produits de la forêt, industries bio-alimentaires, culture et industries culturelles, développement de la main-d'oeuvre. Cette dernière a identifié deux clientèles cibles soit les jeunes et les femmes.

## AVANT-PROPOS

Ce rapport de la Commission de l'Outaouais sur l'avenir du Québec se situe dans la continuité d'une démarche régionale déjà amorcée depuis quelques années. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que j'ai l'honneur de participer activement à une réflexion collective de la population de l'Outaouais.

Déjà, en 1984, dans le cadre de la Commission Robidas à laquelle j'ai participé, l'Outaouais se penchait sur la question de son territoire et de ses structures politiques. En 1991, le rapport de la Commission Bélanger-Campeau reconnaissait la vulnérabilité de l'Outaouais, advenant des changements au statut politique et constitutionnel du Québec. Le rapport précisait : «Si un nombre substantiel de secteurs ou de services de compétence fédérale devenaient du ressort du Québec, l'emploi et l'activité économique de cette région pourraient être sérieusement affectés. Il en irait de même, mais sans doute de façon encore plus marquée, si le Québec accédait à la souveraineté.»

À la suite de ce constat important pour l'Outaouais, le gouvernement du Québec constituait, également en 1991, le Comité sur l'avenir économique de l'Outaouais. Tel que mandaté, ce comité formé de personnes de l'Outaouais proposait un plan de diversification économique. Celui-ci visait essentiellement à maintenir le niveau d'emploi dans la région et proposait des mesures pour atteindre cet objectif.

En déposant un avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec et en créant les commissions régionales qui avaient comme mandat de consulter la population, le gouvernement du Québec invitait donc l'Outaouais à pousser encore plus loin sa réflexion mais, cette fois, dans la perspective claire d'une déclaration de souveraineté.

La Commission de l'Outaouais, composée de 17 membres issus des milieux politiques et de personnes actives dans la dynamique régionale, a pleinement assumé son mandat. Aux huit audiences publiques prévues au calendrier annoncé, sept ont dû être ajoutées à cause de la demande pressante. La population et les organismes de l'Outaouais ont donc répondu en force à l'invitation lancée par le gouvernement.

Les nombreuses personnes que nous avons entendues lors de ces audiences nous ont ramenés inévitablement à la vulnérabilité de l'Outaouais face à un éventuel changement politique et constitutionnel. Les préoccupations, exprimées par l'ensemble des intervenants que nous avons accueillis, sont fort légitimes puisque l'économie de l'Outaouais, tant rurale qu'urbaine, est largement tributaire des milliers d'emplois liés directement ou indirectement au gouvernement fédéral et à l'espace économique partagée par l'Outaouais et l'Est ontarien.

Une telle situation exige donc des engagements formels et, dans certains cas, des garanties de la part du gouvernement québécois dans la perspective de son projet de souveraineté. C'est dans cet esprit que plusieurs intervenants se sont présentés à la Commission de l'Outaouais sur l'avenir du Québec.

En 1991, le Comité Outaouais dont je faisais partie soulignait l'urgence de diversifier l'économie de la région et, encore aujourd'hui, je souscris à ses conclusions. Souveraineté ou non, face aux coupures récemment annoncées dans les effectifs du gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec, les instances publiques et privées de l'Outaouais, les organismes communautaires, groupes de femmes, organisations syndicales et de travailleurs, mouvement coopératif, toutes et tous sont interpellés et doivent davantage se concerter pour sauvegarder l'intégrité de l'emploi dans l'Outaouais québécois.

Cette mobilisation des gens de la grande région de l'Outaouais (07) doit à tout prix transcender les allégeances politiques et former un front commun fondé sur l'entente et l'action dans un nouveau style de partenariat qui exige la participation de tous les acteurs économiques, sociaux et politiques. Certains efforts en ce sens se sont manifestés depuis quelque temps mais il reste beaucoup à faire. Mais encore faut-il que le gouvernement du Québec accentue son soutien, et ce, à partir des multiples leviers dont il dispose et que la région ne possède pas.

Il s'agit de notre devenir collectif et c'est l'affaire de tous. C'est là l'un des messages importants que je retire de la consultation de la Commission de l'Outaouais sur l'avenir du Québec et de l'Outaouais.

Le président,  
Antoine Grégoire

## INTRODUCTION

La Commission de l'Outaouais sur l'avenir du Québec a été créée par décret du gouvernement du Québec au mois de janvier 1995. La création de commissions dans chacune des régions du Québec faisait suite au dépôt d'un avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec à l'Assemblée nationale. En plus des délégations des milieux politiques, la Commission de l'Outaouais est composée de représentants issus des milieux urbain et rural, communautaire, syndical, social et économique. Le mandat de la Commission se lit comme suit :

- entendre les citoyens ou les groupes qui voudront s'exprimer sur l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec, sur la possibilité de réaliser la souveraineté ou sur toute autre façon de concevoir l'avenir du Québec proposée officiellement par un parti politique représenté au sein de la Commission;
- recevoir les suggestions des citoyens ou des groupes quant à la rédaction d'une déclaration de souveraineté qui sera inscrite en préambule au projet de loi sur la souveraineté;
- recevoir les commentaires des citoyens ou des groupes sur les meilleures circonstances pour la tenue d'un référendum sur l'avenir du Québec;
- fournir de l'information et susciter des discussions entre les participants sur toute matière faisant partie du mandat de la Commission.

Deux types de participation ont été proposés aux commissaires : la formule des forums publics où des groupes de personnes sont invités à exposer leur point de vue et à en débattre, et les audiences publiques où les citoyens et les citoyennes aussi bien que les organismes sont invités à faire connaître leur opinion par écrit ou verbalement. La Commission de l'Outaouais a privilégié cette dernière formule.

Ces audiences se sont déroulées entre le 6 février et le 3 mars 1995. En tout, 29 rencontres ont eu lieu, ce qui représente un peu plus de 120 heures d'audiences publiques. Les commissaires ont entendu 279 intervenants et intervenantes. Cent soixante-dix-sept personnes ou organismes ont présenté des mémoires écrits et cent deux personnes ont présenté leur point de vue verbalement. De plus, 91 mémoires ont été déposés au secrétariat de la Commission, ce qui représente un total de 370 interventions.

Le rapport que nous présentons aujourd'hui se veut le reflet de ce que la population outaouaise nous a transmis : ses opinions, ses appuis, ses désaccords, ses interrogations surtout, en regard de l'avant-projet de loi sur la souveraineté du Québec. Il est donc difficile de dégager des grandes tendances sur l'opportunité de réaliser la souveraineté.

Sur l'avant-projet de loi lui-même, les articles les plus traités ont été la décentralisation des pouvoirs aux instances locales et régionales, l'emploi et l'intégration des fonctionnaires fédéraux à la fonction publique québécoise, la déclaration de souveraineté, le préambule et la nouvelle constitution.

Par ailleurs, la Commission de l'Outaouais ne pouvait limiter ses échanges avec la population à la seule définition de l'avenir politique du Québec. On ne peut en effet désincarner l'avenir politique d'un peuple des aspects humains, sociaux, économiques et culturels. Les commissaires ont donc entendu un grand nombre de préoccupations de cette nature qui portaient principalement sur l'économie régionale, sur la culture et plus particulièrement la langue française, ainsi que sur la santé et l'éducation. Il nous est apparu clairement que, quel que soit le sujet traité, qu'il soit d'ordre social, culturel, économique ou politique, les citoyens et citoyennes de l'Outaouais souhaitent que le gouvernement leur présente un projet de société réaliste qui serait à la mesure de leurs attentes.

Afin de respecter notre engagement envers la population et le mandat confié à la Commission, nous présentons dans les pages qui suivent, une synthèse de tous les sujets qui ont été traités lors des audiences et dans les mémoires déposés. Celle-ci est divisée en trois parties : la première portant spécifiquement sur les articles de l'avant-projet de loi, et la deuxième, sur les nombreuses préoccupations des intervenants quant à leur avenir personnel et collectif sur d'autres plans. Ce bilan des témoignages nous permet de faire des constats et de dégager les grandes tendances des interventions.

Enfin, dans la dernière partie, nous présentons un sommaire des interventions. Nous présentons également des recommandations au gouvernement québécois dans la perspective où la souveraineté serait réalisée, et dans certains cas, ces recommandations interpellent aussi le gouvernement dans tout autre contexte politique et constitutionnel.

# 1. BILAN DES INTERVENTIONS SUR LES ARTICLES DE L'AVANT-PROJET DE LOI SUR LA SOUVERAINETÉ

## A. Le préambule

Un nombre important d'intervenants ont fait savoir à la Commission que ce qui les avait motivé à participer aux audiences était la possibilité de proposer un projet de société dans le contexte de la page blanche de l'avant-projet de loi, dans le préambule. Dans plusieurs cas, les participants souhaitent que les changements que le gouvernement retiendra pour le préambule et la nouvelle constitution soient entérinés par la population lors d'un référendum.

Il s'avère parfois difficile de départager les éléments et les propositions qui, selon les différents intervenants, doivent être inscrits dans le préambule ou la constitution. Cette difficulté est due au fait que de nombreux participants utilisent souvent sans discernement dans leurs propos les termes de préambule et de constitution. C'est dire qu'ils s'attardent plus à préciser les grandes orientations des textes constitutionnels, sans véritablement se préoccuper de la sémantique. Le contenu prime ainsi bien souvent sur la forme. Une constante demeure pourtant : tous s'accordent sur l'importance des documents, conscients qu'ils forment le substrat du nouveau projet de société québécois.

Selon plusieurs intervenants, voici les principes directeurs qui devraient inspirer, advenant la souveraineté, la rédaction du préambule du projet de loi.

Sur le plan individuel :

- la fierté de son identité québécoise et régionale;
- le Québec défend les droits et libertés individuels.

Sur le plan de la société québécoise, le Québec :

- est une société de langue et de culture françaises;
- est une société démocratique, pluraliste et ouverte sur le monde;
- est une société de paix et de non-violence;
- est une société qui reconnaît l'égalité et la solidarité sociale;
- privilégie une plus grande justice sociale, favorisant les plus démunis, les jeunes, les femmes, les personnes âgées et les personnes handicapées;
- privilégie et défend l'intégrité et la sécurité des personnes;
- défend la liberté d'expression;
- défend le droit au travail;

- défend et fait la promotion des libertés et droits collectifs;
- défend et fait la promotion des devoirs et responsabilités envers la société;
- fait la promotion de la solidarité internationale.

Étant donné que la population de l'Outaouais souhaite ardemment que les valeurs fondamentales qui caractérisent le peuple du Québec se retrouvent dans les textes constitutionnels,

**La Commission de l'Outaouais recommande :**

- Que le gouvernement du Québec s'inspire, lors de la rédaction du préambule, des valeurs fondamentales proposées par la population de l'Outaouais dans l'élaboration d'un projet de société. Ces valeurs seront inscrites dans la nouvelle constitution.

## **B. La déclaration de souveraineté**

Dans le cadre des interventions, plusieurs participants ont clairement fait ressortir que la souveraineté n'est pas une fin, mais plutôt un moyen pour réaliser un nouveau projet de société. Cependant, ils s'interrogent sur la démarche à entreprendre. Doit-on faire la souveraineté et ensuite élaborer le projet de société ou, doit-on définir le projet de société avant de se prononcer sur la pertinence de la souveraineté? Les avis sont partagés.

D'autres s'interrogent sur la légalité même de la démarche. La population du Québec a-t-elle le droit à l'autodétermination?

Il faut rappeler que peu de gens ont discuté de manière précise du libellé de l'article 1 de l'avant-projet de loi. Perçu comme le but de la démarche gouvernementale, les intervenants se sont surtout interrogés sur les étapes qui mènent à la réalisation.

Il est ressorti clairement, que peu importe leur position à l'égard de la souveraineté, la majorité des gens a demandé des éclaircissements sur la direction que suivra le gouvernement advenant la victoire de son option au prochain référendum. C'est pourquoi,

### **La Commission de l'Outaouais recommande :**

- Que le gouvernement du Québec, pour répondre aux préoccupations et incertitudes de la population, précise, avant la tenue du référendum, le processus menant le Québec à la souveraineté.

### C. L'association économique

La quasi-totalité des participants sont en faveur d'une association économique avec le reste du Canada. Certains envisagent même la possibilité d'une association avec les États-Unis ou les pays européens.

Le contexte dans lequel se fera la négociation, advenant la souveraineté du Québec, inquiète un certain nombre d'intervenants. Plusieurs s'interrogent sur le pouvoir de négociation d'un Québec souverain et sur le désir du Canada de maintenir une association économique avec ce nouvel État québécois. Le Québec sera-t-il trop faible pour négocier un accord avantageux et le Canada voudra-t-il s'associer à un État qui, par sa naissance, bouleverse passablement ses structures économique et politique? En contrepartie, plusieurs autres intervenants sont convaincus que le Canada sera favorable à l'établissement d'une association économique, car elle répondra à ses besoins et intérêts.

Un des points concernant l'association avec le Canada qui semble préoccuper plus d'un participant est la question de la «période de transition». Plusieurs participants s'attendent, en effet, à ce que le niveau de vie des Québécois et des Québécoises baisse au lendemain de la proclamation de la souveraineté. Combien de temps s'écoulera-t-il avant que le Québec retrouve sa vitesse de croisière, sa prospérité? Plusieurs demandent des garanties dans ce sens.

En général, les gens sont assez satisfaits des liens économiques actuels qui lient le Québec et le Canada. C'est pourquoi, ils se doivent d'être préservés et même développés de façon à éliminer les irritants qui freinent les échanges interprovinciaux.

Certains veulent être rassurés quant à la question de la libre circulation entre le Canada et un Québec souverain. Elle doit se faire sans aucune restriction. Selon les intervenants, la souveraineté ne doit pas entraîner la création de contrôle frontalier, de droits de douane, de quotas ou de nouvelles taxes. Il serait même souhaitable que le gouvernement déclare frontière ouverte et zone franche, la partie de l'Outaouais présentement définie comme région de la Capitale nationale.

Plusieurs personnes manifestent leurs préoccupations quant au sort qui attend la région sur le plan économique compte tenu de l'espace économique commun partagé entre l'Outaouais et l'Est ontarien. D'autres déplorent les campagnes de peur engagées par certains tenants de la thèse fédéraliste et demandent que ces derniers expliquent les raisons qui les amènent à soutenir, qu'advenant la souveraineté du Québec, il sera impossible de maintenir une association économique avec le Canada.

Dans plusieurs cas, les intervenants exigent que toutes les ententes, entre un Québec souverain et le Canada, soient approuvées par la population.

Ainsi, étant donné les préoccupations exprimées par la population et l'existence d'interconnexions économiques entre l'Outaouais québécois et l'Ontario,

**La Commission de l'Outaouais recommande :**

- Que le gouvernement assure, par une association économique avec le Canada, la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.

## D. La nouvelle constitution

L'article 3 intitulé «Nouvelle Constitution» a été fréquemment discuté dans le cadre de la Commission. De nombreux intervenants, soucieux d'enrichir ce projet de société, s'attardent sur les éléments qui doivent composer la loi fondamentale d'un Québec souverain.

Des juristes, des politologues, des travailleurs sociaux, des organismes et de simples citoyens et citoyennes ont tour à tour exprimé leur vision de ce nouveau pacte social et leurs préoccupations à l'endroit du contrat social qui liera gouvernants et gouvernés dans ce nouveau pays.

De ces discussions, il est apparu très clairement que les différents participants souhaitent l'élaboration d'une constitution qui reflète les spécificités de la société québécoise et garantisse les droits individuels et collectifs. Le processus sera démocratique, car le peuple québécois participera à la rédaction pour qu'elle soit à l'image de ses valeurs fondamentales.

### a. Valeurs fondamentales

Des mémoires et audiences découlent les principales valeurs et droits que les intervenants souhaitent voir inscrire dans la constitution. Ils se veulent le reflet de l'identité québécoise et les jalons de son organisation sociale. Ainsi, on affirmera :

- le peuple est souverain;
- l'État québécois est démocratique;
- l'égalité entre les hommes et les femmes;
- les droit individuels et collectifs;
- le français est la langue officielle;
- le droit au travail, aux services de santé et à l'éducation;
- le droit à l'autodétermination des autochtones;
- la population du Québec est pacifiste;
- le Québec est un pays ouvert sur le monde et aux étrangers.

De plus, on y joindra :

- une Charte des droits et des libertés de la personne;
- une Charte des devoirs et responsabilités qui devra être élaborée dans le respect de la Charte des droits et des libertés;
- une Charte de l'environnement qui explicitera les fondements d'un développement durable.

Et on précisera :

- le Québec est un État laïque;
- le régime politique;
- le mode de scrutin.

Comme exprimé lors d'une audience «... *la rédaction d'une constitution est beaucoup trop importante pour laisser cela entre les mains des politiciens...*». Il est apparu très rapidement à la Commission que de nombreux intervenants, qui se sont prononcés sur l'article 3, souhaitent la création d'une Assemblée constituante représentative, laquelle aura pour mandat de rédiger la constitution et de la faire approuver, par voie référendaire, par la population du Québec.

La rédaction d'une constitution est un exercice exigeant et déterminant pour un nouvel État. C'est pourquoi, il est essentiel que l'exercice soit démocratique et engage l'ensemble de la population.

Voulant donner un sens véritable à la notion de démocratie, certains proposent de maintenir la formule des consultations régionales sur toutes les questions fondamentales qui concernent directement la population.

Enfin, précisons que selon certains intervenants qui reconnaissent l'ampleur et la complexité de la tâche, il n'est pas nécessaire que la constitution soit rédigée et intégrée à la loi qui sera soumise à la population lors du référendum sur la souveraineté. Ils exigent plutôt qu'on y retrouve les valeurs fondamentales à partir desquelles elle sera rédigée,

**La Commission de l'Outaouais recommande :**

- Que le gouvernement du Québec confie à une Assemblée constituante représentative de la diversité socioéconomique du Québec et de l'égalité entre les hommes et les femmes, le mandat d'élaborer la constitution.

b. La communauté anglophone

Il émane des mémoires et interventions que la protection des droits de la communauté anglophone est indiscutable. Elle s'inscrit dans la continuité de l'histoire du peuple québécois, lequel a toujours favorisé la reconnaissance des droits et institutions de cette communauté. Il existe un large consensus sur la nécessité de préserver leurs acquis et de favoriser leur épanouissement dans un Québec souverain. C'est pourquoi, leurs droits devraient être enchâssés dans la constitution.

Un intervenant propose de remplacer l'expression communauté anglophone par société québécoise. Ne voyant pas la nécessité de privilégier les anglophones, il veut que de telles garanties soient reconnues à l'ensemble des communautés allophones du Québec.

Plusieurs ont fait ressortir la nécessité de demander aux autres provinces et au fédéral la réciprocité dans le traitement accordé aux minorités linguistiques. Certains ont souligné que le gouvernement d'un Québec souverain devrait négocier une entente avec le Canada, qui aurait pour objectif de garantir aux francophones hors Québec les mêmes droits que ceux dont jouissent les anglophones au Québec.

c. Les communautés allophones

Quelques allophones, soit à titre individuel ou soit comme représentants d'organismes, se sont présentés pour commenter certains éléments de l'avant-projet de loi. Règle générale, ces derniers expriment les mêmes préoccupations et incertitudes que les gens nés au Québec. Ils réitèrent leur intention de participer à l'épanouissement de la société québécoise, peu importe le cadre constitutionnel.

Certains membres des communautés culturelles, dans l'objectif de faciliter l'intégration et de maintenir la cohésion sociale, demandent que le Québec donne un signal clair à ses citoyens venus de l'étranger : c'est-à-dire que le Québec est une société francophone, démocratique, pluraliste et ouverte sur le monde.

Précisons que la constitutionnalisation des droits de la communauté anglophone ne doit pas occulter le fait qu'un Québec souverain est un État français auquel devront s'intégrer les allophones.

d. Les nations autochtones

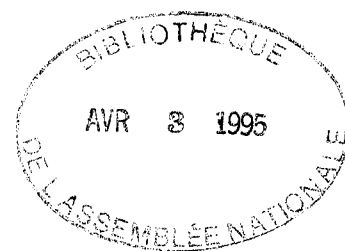
La reconnaissance aux nations autochtones du droit de se gouverner sur des terres leur appartenant en propre a soulevé des interrogations chez de nombreux intervenants. Quelle est la portée d'une telle affirmation? Comment ce droit est-il conciliable avec

l'intégrité du territoire énoncé dans l'article 4? Est-ce que leurs revendications territoriales sont légitimes et légales? Ont-elles le droit de revendiquer la propriété de plus de 50 % des terres québécoises? Comment, en tant que souverainiste, défendre le droit à l'autodétermination du peuple québécois tout en niant celui des peuples autochtones?

Ainsi, le problème du respect des droits des peuples autochtones a fait ressortir de nombreuses interrogations et incertitudes. Bon nombre d'intervenants sont favorables à l'enchâssement de leurs droits dans une constitution québécoise. Cependant, ils entrevoient difficilement comment un Québec souverain pourra solutionner le dilemme qui en découle.

La quasi-totalité des participants qui a abordé le sujet, s'entend sur la nécessité de négocier, en toute bonne foi, un accord avec les nations autochtones. Plusieurs affirment que ce dossier est prioritaire. L'État québécois doit s'attaquer immédiatement au problème. Il faut éviter que les relations entre les autochtones et la population du Québec s'enveniment davantage. La solution ne peut être que négociée et fondée sur le respect réciproque.

Les pistes de solutions suggérées sont diverses : l'intégration, l'élimination des réserves, l'autonomie gouvernementale et même la création d'une dizaine d'États autochtones sur le territoire québécois. Dans ce domaine, il n'existe pas de consensus, plusieurs tangentes sont discutées. Néanmoins, règle générale, on est favorable à la reconnaissance des droits ancestraux. Cependant, nombreux s'accordent sur une limite à la reconnaissance de ces droits. En tout temps, les lois et chartes québécoises auront préséance sur la totalité du territoire.



## E. La décentralisation

Le dernier paragraphe de l'article 3 concernant la décentralisation a été fortement discuté par les divers intervenants. L'Outaouais, étant une région frontalière, est fortement concernée par la décentralisation des pouvoirs proposée dans l'avant-projet de loi. C'est pourquoi, on s'interroge sur sa nature, son contenu, ses objectifs et son application.

Il ressort que la majorité des intervenants, indépendamment de leur milieu d'appartenance, sont, en théorie, favorables à la décentralisation en autant :

- qu'elle se fasse démocratiquement, en consultation avec les régions concernées, incluant les milieux ruraux et urbains et en respectant leurs spécificités;
- qu'elle favorise l'harmonisation des différentes facettes de l'intervention de l'État;
- qu'elle s'accompagne d'une révision en profondeur du système fiscal, de manière à permettre aux régions d'acquérir les ressources nécessaires à l'expression de ces nouveaux pouvoirs;
- qu'elle s'articule à partir d'une véritable politique concertée (plan);
- qu'elle concerne l'ensemble des secteurs d'activités;
- qu'elle soit guidée par l'efficacité et le bien-être de la population. Elle doit servir à rapprocher les citoyens et citoyennes du pouvoir politique;
- qu'elle n'augmente pas le fardeau fiscal des particuliers;
- qu'elle soit implantée de façon progressive.

Ainsi, le leitmotiv de la majorité des instances est : «Oui à la décentralisation, si elle est planifiée, intelligente et qu'elle s'accompagne des sommes d'argent nécessaires à sa réalisation». Plusieurs souhaitent que le gouvernement précise ses intentions. Vers qui? Quels pouvoirs? Comment? Est-ce que toutes les régions seront traitées de la même façon? La décentralisation sera-t-elle inscrite dans la constitution? Voilà autant d'interrogations auxquelles on devrait répondre préalablement à l'acceptation de l'énoncé de l'avant-projet de loi.

Dans une perspective de décentralisation, il semble opportun, pour plusieurs intervenants, que le gouvernement précise ses engagements à l'égard de la région. On demande que le gouvernement déclare ouvertement son intention de faire de l'Outaouais le troisième pôle administratif du Québec. De plus, il devra annoncer quels ministères ou sociétés d'État s'installeront dans l'Outaouais? Quel niveau d'emploi compte-t-il maintenir?

Pour l'Outaouais, la décentralisation, et ce, peu importe le cadre constitutionnel, est un outil important pour son épanouissement. Elle permettrait de préserver, consolider et développer ses infrastructures régionales, lesquelles, dans le contexte de sa dépendance envers l'Ontario, sont vitales à sa diversification économique.

Le gouvernement profitera de la décentralisation pour reconnaître l'expertise particulière de la région dans le domaine international. Ainsi, il pourrait faire de l'Outaouais son centre de prédilection dans la gestion des relations internationales d'un Québec souverain.

La décentralisation est également un moment opportun pour accroître la représentation des femmes au sein des différentes instances décisionnelles. Sous-représentées, il importe qu'une telle restructuration soit administrée de manière à éliminer cette inégalité.

Il a été souligné que le monde rural espère récupérer le contrôle de la gestion de l'exploitation des ressources naturelles. Par la même occasion, il souhaite s'assurer d'une plus grande autonomie par la décentralisation administrative. C'est pourquoi, le milieu rural demande que le gouvernement le consulte lors de l'élaboration de la stratégie de décentralisation, afin qu'elle respecte ses besoins particuliers. Dans cette perspective, certains intervenants proposent d'amener à des dimensions régionales la gestion de l'aménagement de l'environnement. Ils suggèrent, par exemple, de donner la gestion de la réserve faunique La Vérendrye aux gens du milieu.

#### a. La décentralisation et la culture

La décentralisation interpelle aussi le milieu culturel. Des intervenants ont soutenu qu'elle peut s'avérer salubre pour les régions. Il leur apparaît essentiel d'enraciner la vie culturelle et artistique en région. Cependant, pour y arriver, il faut que les régions aient les moyens d'assumer de telles responsabilités. C'est pourquoi, ils suggèrent de permettre aux régions de mettre sur pied leur propre conseil des arts. Ainsi, elles auront les instruments nécessaires à leur développement culturel.

b. La décentralisation et les affaires municipales

Il y a beaucoup d'inquiétudes quant à la réorganisation future des municipalités de l'Outaouais. Beaucoup d'intervenants se posent des questions.

Certains proposent de se pencher sur les avantages de réduire le nombre de municipalités. La question de l'élection au suffrage universel des préfets des MRC a été soulevée par des intervenants. Le modèle actuel des MRC est-il toujours adéquat? Doit-on fusionner des services et intégrer certaines structures?

Des participants souhaitent qu'il y ait une meilleure harmonisation de certaines structures entre les commissions scolaires, les MRC et les municipalités, et ce, dans un souci d'efficacité et d'efficience. Par rapport à la décentralisation et à ses incidences sur l'aménagement et la gestion, les municipalités s'inquiètent des transferts éventuels non accompagnés des ressources suffisantes.

En définitive, pour une forte proportion des intervenants, la décentralisation mentionnée, tout en favorisant la démocratisation des structures, sera une excellente occasion de favoriser le développement économique de la région et de rationaliser la gestion étatique. Elle permettra d'améliorer et d'humaniser les services à la clientèle; d'accroître l'efficacité et l'efficience en rapprochant les centres de décision de l'action; de réaliser des économies dans un contexte de rareté des ressources en éliminant la bureaucratie et le double emploi; d'alléger les structures et les processus, les contrats, les normes afin de dégager une autonomie de gestion et une marge de manoeuvre; et, de revoir le partage des pouvoirs au sein de la structure gouvernementale. Les instances locales et régionales se disent prêtes à assumer des responsabilités supplémentaires en autant qu'elles soient consultées lors de l'élaboration de la stratégie.

Puisque la population est en faveur d'une décentralisation qui démocratise les instances décisionnelles et améliore la qualité des services offerts aux citoyens et citoyennes,

**La Commission de l'Outaouais recommande :**

- Que le gouvernement du Québec procède sans tarder, à la décentralisation énoncée dans l'article 3, selon les exigences et préoccupations de la population de l'Outaouais, et ce, que le Québec soit souverain ou non.
- Que le gouvernement du Québec consacre l'Outaouais comme pôle administratif.

## F. Le territoire

Selon la majorité des intervenants qui a discuté l'article 4 de l'avant-projet, il est évident que les frontières actuelles de la province de Québec seraient de facto celles d'un Québec souverain.

Cependant, quelques autres scénarios ont été proposés. Par exemple, la possibilité de «récupérer» le Labrador, de permettre l'existence de parcelles de territoire canadien en terre québécoise et de créer un duché dans la région du Pontiac.

La Commission a pu constater que la discussion sur l'intégrité du territoire renvoyait fréquemment à la question autochtone et à leurs revendications territoriales. Certains intervenants s'interrogent sur la légitimité et la légalité de leurs demandes. Peuvent-ils se déclarer propriétaire de la majeure partie du territoire québécois? Que fera un Québec souverain? Cette situation est pour plusieurs une source de préoccupations. Il devient impératif d'engager des négociations de manière à concilier les intérêts des nations autochtones et du peuple québécois.

Il est important d'ajouter que selon quelques intervenants, le libellé de l'article 4 de l'avant-projet est beaucoup trop vague en ce qui a trait à l'espace aérien et aux zones maritimes. Ainsi, il serait pertinent qu'un Québec souverain précise non seulement ses frontières politiques, mais aussi l'étendue géographique sur laquelle il exercera sa juridiction.

En dernier lieu, il est nécessaire de rappeler que plusieurs intervenants s'inquiètent des conséquences de la souveraineté sur l'intégrité territoriale de la région. La Commission de la Capitale nationale, qui relève du gouvernement fédéral, est propriétaire de parcelles de terre en territoire québécois. Advenant la souveraineté, en conservera-t-elle la propriété? Devant cette incertitude, les gens rappellent à la Commission qu'il est important que la souveraineté n'entraîne pas la partition géographique de la région. Par conséquent, dans la nécessité de maintenir l'intégrité territoriale de la région,

### **La Commission de l'Outaouais recommande :**

- Que le gouvernement s'engage, advenant la souveraineté, à maintenir l'intégrité du territoire de l'Outaouais.

## G. La citoyenneté

Règle générale, l'article 5 de l'avant-projet concernant la citoyenneté a été assez bien accueilli. Cependant, plusieurs considèrent le libellé quelque peu restrictif, car il exclut les gens nés au Québec, mais qui n'y résideraient pas lors de l'accession à la souveraineté. Étant donné que de nombreuses personnes sont dans l'obligation de quitter temporairement le Québec pour notamment travailler ou étudier, il serait judicieux d'adapter l'article pour répondre à leur préoccupation.

Plusieurs intervenants ont fait ressortir la nécessité d'aborder la question de la citoyenneté en s'appuyant sur les valeurs qui caractérisent la population du Québec, c'est-à-dire avec générosité et ouverture. On doit faire de la citoyenneté un élément rassembleur et non pas un critère d'exclusion. Dans cette perspective, pourquoi ne pas l'offrir à tous les gens qui sont nés au Québec et à tous les immigrants qui y vivent depuis un certain laps de temps?

Il faut rappeler que de nombreux immigrants ne pourront demander la citoyenneté québécoise sans risquer de perdre leur citoyenneté d'origine, car la loi leur interdit. C'est pourquoi, certaines personnes souhaitent que le gouvernement du Québec leur offre la citoyenneté. Ainsi fait, ils pourront conserver leur nationalité d'origine.

Plusieurs intervenants s'interrogent sur le lien qui est fait entre nation et citoyenneté. Ils ont le sentiment que l'avant-projet laisse peu de place, comme citoyen, aux néo-Québécois.

Pour les tenants d'un Québec souverain la double citoyenneté est une possibilité logique. Cependant, pour les fédéralistes, le cumul des citoyennetés canadienne et québécoise ne semble pas un fait acquis. Selon eux, seul le gouvernement canadien a le pouvoir d'octroyer la citoyenneté canadienne. C'est pourquoi, plusieurs s'interrogent sur les intentions du gouvernement canadien : le fera-t-il? À l'heure actuelle, rien ne garantit qu'il accordera automatiquement ce privilège à la population du Québec, si elle vote en faveur de la souveraineté.

Plusieurs intervenants qui discutent de la citoyenneté soulèvent la problématique de l'immigration. L'Outaouais étant le troisième pôle d'accueil au Québec, les gens veulent que le gouvernement donne un message clair à ses citoyens et citoyennes venus d'ailleurs. L'orientation gouvernementale en matière d'immigration doit refléter les valeurs culturelles mises de l'avant dans sa constitution. Le gouvernement doit mettre en place des mesures favorisant l'intégration identitaire des immigrants et immigrantes à la culture québécoise.

Puisque la majorité des participants qui ont abordé l'article 5 ont fait ressortir la nécessité que le gouvernement du Québec agisse avec générosité dans l'attribution de la citoyenneté,

**La Commission de l'Outaouais recommande :**

- Que le gouvernement du Québec amende l'article 5 de l'avant-projet de loi de manière à garantir la citoyenneté à toutes les personnes nées au Québec.

## H. La monnaie

Aucun consensus ne se dégage en ce qui a trait à l'article 6 de l'avant-projet de loi portant sur la monnaie. Cette constatation vaut tant pour les citoyens que pour les organismes. Dans les deux cas, on note, tant dans les prises de position en faveur ou en défaveur, des nuances qui atténuent la fermeté des positions exprimées sur cet article de l'avant-projet de loi.

Dans un premier temps, on remarque chez ceux qui se prononcent en faveur du projet de souveraineté, qu'une partie des intervenants voit la nécessité de conserver le dollar canadien, tandis que l'autre ne voit pas cette nécessité. Parmi ces derniers, beaucoup proposent de créer immédiatement, ou d'attendre après une période d'essai, un dollar québécois avec tout ce que cela signifie sur les plans économique et monétaire. Les autres intervenants se partagent entre les idées consistant tout simplement à négocier des ententes avec le reste du Canada, ou encore, à adopter la monnaie américaine.

Ceux qui se disent en désaccord avec l'article 6, se partagent entre ceux qui se prononcent sur le contenu (formulation), ou sur le principe (idée de conserver le dollar canadien). C'est surtout parmi les gens qui critiquent le principe, que se rencontrent souvent les personnes exprimant leur désaccord face à l'idée de souveraineté. C'est dire qu'ils jugent que sans une monnaie ou un contrôle efficace et réel exercé par l'État québécois sur celle-ci, la souveraineté est vouée à l'échec.

Un point intéressant se dégage de l'ensemble des interventions : les divers intervenants partagent des inquiétudes similaires, et cela, toutes tendances confondues. Ces inquiétudes portent sur les possibilités réelles de développer et de maintenir des politiques monétaires et économiques cohérentes, avec ou sans la monnaie canadienne, si une part du contrôle des politiques monétaires échappe à l'État du Québec.

Ces inquiétudes peuvent sans doute expliquer pourquoi, parmi les intervenants se disant en accord avec le principe, plusieurs réclament des négociations avec le Canada afin de conclure des ententes sur la monnaie ainsi que sur les grandes stratégies économiques et financières. En plusieurs occasions, les termes «concertation», «politique monétaire commune» se retrouvent dans les propos des intervenants.

Ces inquiétudes permettent, de plus, de comprendre où s'enracine le sentiment ressenti par plusieurs face à cet article de l'avant-projet de loi. Selon eux, cet article postule trop de choses a priori. Ils trouvent cet article insatisfaisant et insuffisant, car, selon eux, comme formulé dans l'avant-projet de loi, il n'offre, ne contient et ne repose sur aucune garantie concrète que le Canada acceptera de partager, non seulement l'utilisation de sa

monnaie, mais aussi le contrôle des grandes banques et des politiques économiques, financières et monétaires. Ces inquiétudes, jumelées à celles ressenties face au climat économique difficile actuel, les conduit à se prononcer contre l'idée de souveraineté.

Parmi les intervenants, un grand nombre exprime le souhait que l'article 6 soit retiré de l'avant-projet de loi. Certains suggèrent de régler tout ce qui a trait à cette question au moyen d'une loi spéciale. D'autres, pour leur part, souhaitent plutôt voir la question de la monnaie faire partie des tâches sur lesquelles devra se pencher une assemblée constituante.

En définitive, selon plusieurs intervenants la formulation de l'article 6 soulève beaucoup d'interrogations. Par exemple, il n'explique pas les raisons qui motivent le maintien de la monnaie canadienne dans un Québec souverain. Pourquoi le gouvernement veut-il restreindre sa liberté d'action en matière monétaire? Par conséquent,

**La Commission de l'Outaouais recommande :**

- Que le gouvernement du Québec clarifie les avantages et inconvénients rattachés à l'utilisation de la monnaie canadienne.

## I. Les traités

Comme formulé dans l'avant-projet de loi, l'article 7 portant sur la question des traités ne fait pas unanimité.

Peu d'interventions portent sur le contenu de l'article. Parmi celles qui ont été faites, mentionnons : l'acceptation intégrale de l'article; le souhait que soit précisé son contenu parce qu'il ne constitue pas un engagement assez ferme; l'idée que la question des traités économiques et politiques ne devrait pas faire partie de l'avant-projet de loi.

Il se dégage des différents commentaires portant sur le principe énoncé dans l'article que chacun des intervenants désire voir prédominer des orientations générales qui se rapportent bien souvent à leurs préoccupations individuelles ou collectives. Ces préoccupations semblent être en étroite relation avec leurs domaines respectifs d'activités.

En ce qui a trait à ce que les intervenants désirent voir ressortir ou valoriser dans les traités, plusieurs expriment l'idée que cet article doit davantage donner le ton, la ligne directrice qui présidera les négociations et les adhésions.

Plusieurs recommandations soulignent la nécessité de maintenir ou de respecter des conventions internationales d'ordre artistique ou culturel (droit d'auteur; droit de suite lors de la revente d'oeuvres d'arts visuels, etc.), ou d'ordre humanitaire (enfance; immigration; réfugiés; accords bilatéraux dans le domaine de la sécurité sociale, de l'extradition et de la coopération juridique en matière pénale). D'autres suggestions sont plutôt de nature économique : refuser le libre-échange et l'Organisation mondiale du commerce.

## J. Les alliances internationales

Une tendance générale se dégage des propos des différents intervenants sur les articles 8 et 9 de l'avant-projet de loi portant sur les alliances internationales. Le contenu de ces articles suscite des attentes qui paraissent dépasser les prises de position pour ou contre la souveraineté. Il ressort que les gens désirent voir promues sur les scènes nationale et internationale les valeurs fondamentales et propres à la société québécoise. Cela signifie que ces dernières doivent jouer un rôle déterminant lors du choix de tisser des alliances internationales ou d'y adhérer. En ce sens, un parallèle s'établit facilement entre les commentaires portant sur ces articles et les attentes et les propositions émises sur les valeurs et les objectifs fondamentaux qui doivent, selon plusieurs participants, sous-tendre le projet de société québécois.

Pour ce qui est des articles en tant que tels, plusieurs expriment le souhait de les voir retirer de l'avant-projet de loi. Ils suggèrent de les substituer par l'idée de s'engager dans un processus où chacune des alliances proposées sera réévaluée en fonction de sa pertinence et de sa conformité aux valeurs que le Québec devrait promouvoir sur la scène internationale. En plusieurs occasions, la participation active des citoyens est recommandée : l'élaboration de ces articles doit se faire à partir et au moyen d'un processus démocratique où chacun est invité à exprimer ses attentes et ses opinions. Une autre suggestion est, de plus, apparue. Il s'agit d'ajouter au contenu de ces articles l'idée que le Québec participera à l'Organisation des États américains et s'engagera à étudier la pertinence de l'adhésion aux ententes bilatérales canadiennes existantes.

La terminologie utilisée dans les articles a aussi fait l'objet de commentaires. Parmi ceux-ci, plusieurs participants proposent de reformuler ces articles d'une manière plus engageante afin de mieux faire ressortir les intentions et les visées concrètes de l'État québécois sur le plan international. Des verbes conjugués au présent et le remplacement de l'expression «le gouvernement est autorisé» par «le gouvernement doit» témoignent de ces attentes.

En ce qui a trait aux principes énoncés dans ces articles, il est intéressant de souligner que le pacifisme apparaît comme une attente prédominante de nombreux citoyens. Beaucoup reconnaissent l'impossibilité actuelle pour une nation d'oeuvrer en vase clos. Le développement d'une nation sur tous ses plans exige de prendre position en s'engageant dans le processus de mondialisation; processus invitant à tracer et parfois à redéfinir les marges de manoeuvre respectives des États nationaux. Si plusieurs s'accordent à reconnaître ces tendances actuelles, ils ne désirent pas que cela se traduise par une adhésion québécoise aux alliances de nature surtout militaire. La majorité des intervenants recommande qu'un Québec indépendant reconnaisse, valorise et fasse la promotion du pacifisme autant à l'intérieur de ses frontières qu'à l'extérieur de celles-ci. Par exemple, il pourrait participer aux forces de maintien de la paix de l'Organisation des nations unies (ONU). En contrepartie, plusieurs

exigent que les mentions d'alliances ou d'adhésion du Québec à l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et au Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) soient retirées des articles.

Si plusieurs ne voient pas la pertinence de demeurer membre du Commonwealth (à plusieurs reprises, en effet, la suggestion de retirer cette partie des articles a été soulignée), beaucoup, par contre, expriment le souhait que le Québec maintienne, et même accroisse, sa participation aux organismes découlant de la francophonie. Il ressort de leurs propos que les gens sont grandement préoccupés par la participation du Québec à des activités de promotion de la culture et de la langue françaises. Pour beaucoup, le Québec doit oeuvrer et aider de manière responsable les autres membres de la francophonie. Plus qu'une question linguistique, la souveraineté est interprétée comme une invitation à s'engager à jouer un rôle prépondérant au sein des diverses communautés francophones.

Ainsi, la majorité des intervenants qui ont discuté les articles 8 et 9 s'interroge sur la pertinence d'adhérer sans discernement aux organisations internationales. C'est pourquoi,

**La Commission de l'Outaouais recommande :**

- Que le gouvernement du Québec s'engage à réévaluer chacune des alliances proposée en fonction de sa pertinence et de sa conformité aux valeurs que le Québec souhaite promouvoir sur la scène internationale.
- Que le gouvernement profite de l'expertise particulière des gens de la région dans le domaine international, en y privilégiant l'établissement d'organisations internationales.

## **K. La continuité des lois**

### **a. La libre circulation**

L'ensemble des intervenants préoccupés par la continuité des lois a préconisé qu'advenant un oui au référendum, il va dans l'intérêt de la région que se poursuive la politique de libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Il est de l'intérêt de tous que se continuent les relations d'affaires avec l'Est ontarien. Il faut donc que le Québec, en tant que province ou État, et l'Ontario établissent des mécanismes de concertation pour favoriser l'harmonisation mutuelle des lois et des règlements, et ce, tout particulièrement dans les secteurs de la construction, du transport et de la santé.

Les intervenants et les producteurs agricoles ont aussi abondé dans le même sens et ils ont préconisé une réglementation unique en matière entre autres d'inspection et d'abattage des animaux de boucherie. Les producteurs agricoles de la région vendent plus de 70 % de leur production bovines en Ontario. Une réglementation unique et plus souple leur permettrait de vendre directement au détail leur production, ce qui aurait des retombées économiques importantes pour la région et le Québec.

Par ailleurs, préalablement à toute décision relative à l'avenir constitutionnel, les représentants des services de santé et des services sociaux de l'Outaouais demandent d'être partenaires du gouvernement du Québec dans les discussions avec les gouvernements de l'Ontario et du Canada concernant l'accès des résidents de l'Outaouais aux services médico-hospitaliers ultraspécialisés d'Ottawa. Même si la région doit consolider et développer les services en santé mentale, en soins à domicile pour les personnes âgées et les personnes handicapées, assurer le rehaussement du parc technologique, les résidents de l'Outaouais devront continuer à avoir recours aux services ultraspécialisés des hôpitaux d'Ottawa, selon un scénario réaliste, advenant la souveraineté.

En conséquence, compte tenu du consensus qui s'est développé autour de la nécessité d'établir des échanges de réciprocité entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario afin d'uniformiser les lois et les règlements qui ont un impact sur les résidents des deux rives de l'Outaouais, et, compte tenu que des échanges bilatéraux constructifs entre les deux provinces ont un impact certain sur l'économie régionale,

#### **La Commission de l'Outaouais recommande :**

- Que le gouvernement du Québec négocie, avec les partenaires canadiens concernés, l'harmonisation des lois et règlements qui touchent l'Outaouais et l'Est ontarien notamment en matière d'agriculture, de construction, de santé et de transport.

b. Les programmes sociaux et les pensions

Advenant la souveraineté, certains ont manifesté leurs inquiétudes face à un certain courant conservateur qui pourrait sabrer dans les programmes sociaux tels que l'aide sociale, l'assurance-chômage et les pensions aux personnes âgées. Sans transferts monétaires du fédéral, que pourra faire le Québec, demandent quelques intervenants pour défrayer les coûts des diverses pensions et suppléments et assurer un minimum vital aux personnes les plus démunies.

Malgré le libellé de l'article 11 de l'avant-projet de loi concernant le paiement des pensions et suppléments payables aux personnes âgées, plusieurs intervenants ont manifesté des inquiétudes. Les retraités de la fonction publique fédérale craignent de voir interrompu le versement de leurs pensions. Quant aux personnes âgées, leurs craintes sont liées à la crise des finances publiques et ils voudraient que l'avant-projet soit plus explicite et leur garantisse le paiement de leurs pensions.

En conséquence, reconnaissant d'une part le besoin de rassurer les personnes âgées ainsi que celles qui sont tributaires des programmes de sécurité sociale et, d'autre part, désirant s'associer à la population qui désire conserver l'ensemble des programmes sociaux actuelles,

**La Commission de l'Outaouais recommande :**

- Que le gouvernement du Québec garantisse la continuité des programmes sociaux, de pensions et de soutien au revenu.

c. L'autorité judiciaire

La nomination des juges est le seul sujet qui a été retenu par les intervenants de l'Outaouais qui ont préconisé que les nominations de juges se fassent par l'Assemblée nationale ou par l'ensemble des membres du Barreau du Québec. Les intervenants voulaient faire valoir un nouveau mode de sélection plus «transparent» de nomination où primerait d'abord la compétence et la formation des aspirants à la magistrature.

La juridiction de la Cour du Québec, de la Cour d'appel, ainsi que la continuité des causes en instance n'a pas été un sujet retenu par les intervenants de la région.

d. L'accès aux écoles anglaises

L'accès aux écoles anglaises est une référence directe aux droits de la minorité anglophone. Les intervenants francophones ont voulu dans leur présentation réaffirmer le droit à une formation en anglais pour la minorité anglophone du Québec, qui va de pair avec la reconnaissance de l'apport de la communauté anglophone au façonnement du Québec actuel.

L'accès aux écoles anglaises, comme formulé dans l'avant-projet de loi n'a soulevé ni polémique, ni débat, ni proposition d'amendement de la part des intervenants qui se sont exprimés sur cette question, si ce n'est de réaffirmer que cette garantie s'adresse aux anglophones québécois et non aux immigrants.

e. Les fonctionnaires fédéraux

La priorité d'emploi aux fonctionnaires fédéraux est le thème le plus touché dans ce volet de la continuité des lois.

L'intégration des 25 000 fonctionnaires fédéraux résidant au Québec, à la fonction publique québécoise a retenu l'attention de la grande majorité des intervenants.

Une forte majorité des intervenants ont réclamé que le gouvernement inscrive dans le projet de loi une garantie d'emploi aux fonctionnaires fédéraux résidant au Québec. Cette garantie d'emploi devrait s'accompagner de garanties quant aux conditions de travail et quant au lieu de travail.

Pour les représentants syndicaux de la fonction publique du Canada ou du Québec, le libellé de l'article 13 est inacceptable. Il y a une grande différence, disent-ils, entre pouvoir et devoir. Le gouvernement du Québec est appelé à modifier le libellé et à s'engager fermement à offrir une garantie d'emploi. Les syndicats demandent, de plus, au gouvernement d'entamer des discussions conjointes dès maintenant afin de rassurer les fonctionnaires fédéraux sur le plan de transfert des effectifs, mais aussi afin d'assurer à la population québécoise, que même dans une étape de transition, elle aura droit à des services de qualité.

Les intervenants représentant les groupes de femmes sont venues rappeler à la Commission que les femmes occupent plus de la moitié des emplois dans la fonction publique fédérale, qu'elles occupent à plus de 60 % des fonctions de soutien administratif, et bien que ces emplois ne soient pas des mieux rémunérés, elles retirent plus du quart de

la masse salariale versée aux fonctionnaires fédéraux résidant en Outaouais. Il est donc important, qu'advenant la souveraineté, les négociations du gouvernement avec les syndicats s'accompagnent de mesures concrètes pour améliorer la santé économique des femmes de la région.

La majorité des intervenants souligne qu'il est essentiel que le gouvernement maintienne la vocation administrative de l'Outaouais ainsi que les emplois des fonctionnaires fédéraux dans la région.

Les informations fournies dans l'avant-projet de loi ne sont pas suffisamment explicites quant aux gains ou pertes potentielles pour l'économie de l'Outaouais, advenant l'accession à la souveraineté. Il y a beaucoup d'inquiétude quant à la période de transition. Pour une meilleure compréhension des enjeux et de la place qu'occupera l'Outaouais dans un Québec souverain, il est nécessaire que le gouvernement s'engage à confirmer, avant la tenue du référendum, le maintien du niveau actuel d'emplois pour les résidents Québécois travaillant dans la fonction publique fédérale et la stratégie d'intégration des fonctionnaires fédéraux à la fonction publique québécoise.

En conséquence, et compte tenu que l'article 13 de l'avant-projet n'offre aucune garantie formelle aux fonctionnaires fédéraux résidant au Québec d'intégrer la fonction publique québécoise; que plus de 30 % des emplois de l'Outaouais urbain sont concentrés dans le secteur de l'administration publique; et que l'ensemble des intervenants touchés par cette question a réclamé que le gouvernement du Québec renforce son engagement auprès de l'Outaouais,

**La Commission de l'Outaouais recommande :**

- Que le gouvernement du Québec garantisse l'intégration de tous les employés et employées fédéraux à la fonction publique québécoise dans l'Outaouais.
- Que les employés et employées concernés aient le droit de choisir sans aucun préjudice.
- Que les planchers d'emplois dans la région soient maintenus.
- Que les accréditations syndicales et les conventions collectives actuellement en vigueur au fédéral se poursuivent après l'intégration des fonctionnaires à la fonction publique québécoise et ce, jusqu'à l'harmonisation des conventions collectives et accréditations.

## L. Le partage des biens et des dettes

L'article 15 de l'avant-projet de loi donne lieu à des opinions les plus diverses. Alors que plusieurs intervenants appuient leurs positions sur les différents chiffres qu'ils avancent quant à l'ampleur de la dette, beaucoup de gens se disent particulièrement inquiets face à cette question. Ces derniers réclament d'ailleurs que le gouvernement fasse la lumière sur ce point. Pour eux, ces informations complémentaires les aideront à prendre position dans le débat général portant sur la souveraineté.

Pour ce qui est de l'article en tant que tel, certains participants proposent de l'abroger, ou de ne reconnaître aucune part de la dette fédérale. Parmi les intervenants se prononçant en accord avec les principes énoncés dans l'article, une idée ressort distinctement de la majorité des propos : travailler dès le premier jour de l'entrée en vigueur de la loi sur la souveraineté du Québec, à négocier des ententes portant sur le partage des biens et de la dette. Une inquiétude n'est toutefois pas partagée par tous : celle de craindre que le gouvernement fédéral n'accepte pas de négocier.

Parmi les propositions suggérant de négocier des ententes, on constate un amalgame de préoccupations autant nationales que régionales. Le fait de procéder au partage de la dette et des biens fédéraux suscite, en effet, beaucoup d'inquiétudes dans la région. Ces inquiétudes prennent la forme de demandes explicitement formulées, afin que le processus de négociation qui sera entrepris entre les gouvernements canadien et québécois, inclut, dès sa phase initiale, des intervenants et des représentants régionaux. Le but étant ici de s'assurer que les intérêts de l'Outaouais soient bien représentés aux tables de négociation.

La façon dont ils seront répartis ainsi que la vocation future des biens du gouvernement fédéral dans la région inquiètent beaucoup d'intervenants. Plusieurs mettent en relief la nécessité de maintenir les équipements fédéraux spécialisés (musées, parcs, laboratoires, archives nationales). Certains réclament des accords signés avec les partenaires économiques (plus particulièrement l'Ontario). Ils suggèrent que ces ententes portent notamment sur la libre circulation des biens, des services et de la main-d'oeuvre. Cette idée découle de ce qu'ils jugent que le libre accès aux divers marchés canadiens, ontariens ou autres, est une condition préalable à tout développement et toute tentative de diversification de l'économie de la région outaouaise.

Beaucoup d'intervenants exigent que le gouvernement québécois fasse la lumière sur les retombées possibles de la mise en oeuvre de l'article 15 dans la région de l'Outaouais. Ils demandent, en ce sens, que le gouvernement offre aux gens de la région des garanties formelles, et cela, avant le référendum.

Parmi les recommandations portant sur cet article, il est proposé de fixer un délai maximal de deux ans, après l'accession du Québec à la souveraineté, pour conclure une entente avec le Canada; une fois ce délai expiré, cette question devra être portée devant les tribunaux internationaux.

## M. L'entrée en vigueur de la loi

Les principales modifications suggérées aux articles 16 et 17 de l'avant-projet de loi visent à clarifier la période post-référendaire. Plusieurs intervenants demandent que le gouvernement inscrive dans le libellé, le calendrier des étapes à franchir advenant la victoire de l'option souverainiste. Ils souhaitent aussi que la population se prononce sur les accords et ententes qu'un Québec souverain conclura avec le Canada et les autres États de la communauté internationale. Ainsi, leur entrée en vigueur serait conditionnelle à l'approbation de la population.

### a. La date et le référendum

Les suggestions les plus significatives sur la question de la date du référendum se répartissent en deux groupes : certains souhaitent que le référendum soit repoussé, alors que d'autres veulent qu'il se tienne le plus tôt possible.

Les intervenants voulant que le référendum soit tenu le plus rapidement possible, invoquent des raisons politiques ou économiques. Parmi ceux-ci, plusieurs désirent que tout se règle en un «seul bloc», c'est-à-dire par un seul référendum. La nervosité possible des marchés financiers, des banques et des investisseurs suggère à plusieurs cette recommandation.

Le référendum comme mode de consultation est quelque peu discuté par les participants. Plusieurs applaudissent à son utilisation, car il s'agit d'un instrument hautement démocratique. Par contre, certains soulignent le danger qu'il divise la population. Et d'autres, enfin, craignent que la campagne référendaire incite le gouvernement Québec à effectuer des promesses irresponsables dans l'espoir de se gagner l'appui populaire.

De nombreux participants doutent des chances actuelles de la victoire de la thèse souverainiste. Cela en conduit plusieurs à formuler le souhait que le référendum soit reporté jusqu'à un moment jugé plus opportun. Ils appréhendent les conséquences d'une défaite. Selon eux, elle serait désastreuse pour l'option de la souveraineté et le Québec. Dans un tel contexte, ils soulignent l'obligation de tenir un «référendum gagnant».

En dernier lieu, rappelons que des gens sont sceptiques sur la capacité du gouvernement d'administrer efficacement les affaires de l'État. C'est pourquoi, ils n'appuient pas son option. Ils veulent des preuves avant de s'engager dans la voie de la souveraineté. Par conséquent, ils demandent au gouvernement de démontrer, avant le référendum, son efficacité en matière de finances publiques, en assainissant le budget du Québec.

b. La règle de la majorité

Peu de commentaires portent sur ce point particulier. Parmi ceux recueillis, mentionnons qu'en général, la tradition politique et leurs «convictions démocratiques» conduisent les gens à juger acceptable la règle de la majorité simple prévue dans l'avant-projet de loi. Par contre, certains désirent, à cause de l'importance de l'enjeu et de la nécessité d'accroître la légitimité de l'option victorieuse, que l'accession à la souveraineté se fasse à partir d'un pourcentage plus élevé que la majorité simple, afin de légitimer le processus de consultation.

c. La question référendaire

Plusieurs tendances se manifestent à l'égard de la question. Certains favorisent la question proposée dans l'avant-projet de loi, tandis que d'autres souhaitent que la question porte sur la séparation. Ou encore, plusieurs soumettent des questions à volets multiples, tandis que des intervenants plaident en faveur d'une question qui oppose la souveraineté au statu quo. Aucun consensus ne se dégage des propos tenus en vertu de l'article 17.

On remarque que des intervenants souhaitent que la question soit formulée de manière à permettre une ultime négociation entre les gouvernements du Québec et du Canada. Par exemple, elle serait libellée de la façon suivante : «Êtes-vous d'accord pour que le Québec devienne souverain en date du 24 juin 1996, si le Canada ne nous fait pas d'offre acceptable d'ici là? Oui ou Non». Ainsi, selon ces personnes, le Canada devra négocier, sinon il sera responsable de la désintégration de ses frontières, et sera dans l'obligation de négocier avec le Québec ou d'assumer la responsabilité de l'échec.

## N. Les autres options constitutionnelles

Il y a deux éléments qui caractérisent les mémoires reçus et entendus au sujet des options constitutionnelles, et c'est le recours à une argumentation bâtie soit sur la «raison» et le «réalisme», soit sur le thème de la «fierté» pour faire valoir le choix d'un Québec souverain ou d'un Québec province du Canada. Les tenants de la thèse fédéraliste ont aussi invoqué tour à tour les thèmes de l'économie, de la dette, de la décentralisation de pouvoirs et de la reconnaissance du Québec hors frontières pour appuyer leur argumentation. Précisons que pour la majorité des intervenants, le statu quo est inacceptable.

Le régime fédéral a été qualifié de celui qui a contribué à l'épanouissement du Québec, qui a fourni «un niveau de vie et de liberté faisant l'envie de gens partout dans le monde» et qui a permis à plusieurs Québécois d'occuper des postes illustres depuis 1867, à la Chambre des communes ou dans la haute administration fédérale. Le fédéralisme est vivant et flexible, puisque de nombreuses modifications constitutionnelles et une multitude d'arrangements administratifs ont été conclus depuis 1867. Le Québec peut donc «s'accommoder» du régime fédéral, n'est-il pas, selon certains, une société distincte même si son statut n'est pas reconnu dans la constitution.

Dans un contexte de mondialisation des marchés, de marché commun, le fédéralisme canadien apparaît pour plusieurs le cadre idéal pour s'épanouir économiquement, socialement et culturellement.

Pour certains, il faudrait apporter certains ajustements à la constitution en attribuant certains pouvoirs (éducation, culture) supplémentaires au Québec. D'autres sont «confiants» et estiment possible de nouvelles discussions constitutionnelles. Des intervenants de la région du Pontiac ont pris position pour un renouvellement de la constitution et demandent des ajustements rapides et efficaces qui auront des retombées économiques positives pour cette région trop souvent oubliée de Québec et d'Ottawa.

Sans parler directement d'une «troisième voie», certains intervenants croient que le Canada est à refaire, la montée du Reform Party dans l'Ouest illustre de façon éloquente le désir d'une partie du Canada anglais de se faire un Canada à son image. C'est pourquoi le Québec, selon certains intervenants, doit se trouver un système où le Québec et le Canada se réaliseront pleinement en exerçant chacun de leur côté leurs compétences respectives sans empiéter sur l'autre et sans dédoublement de services. C'est la recherche d'une plus grande autonomie pour le Québec à l'intérieur du régime fédéral.

Une autre proposition a été entendue soit celle d'amender la constitution pour remplacer le Sénat par une «Chambre confédérale». Il est aussi proposé un Canada des cinq régions : la Colombie-Britannique, les trois provinces de l'Ouest, l'Ontario, le Québec et les provinces de l'Atlantique. Il a été également soulevé de créer une superstructure qui aura pour objet de gérer les relations entre le Canada et le Québec.

Les discussions actuelles sur la constitution et sur l'avenir du Québec sont pour certains un exercice sain et essentiel pour revoir le régime fédéral actuel dans un esprit d'ouverture, de concertation et d'avantages mutuels entre les provinces et l'État central. Pour les intervenants d'un fédéralisme renouvelé, la souveraineté du Québec affaiblirait le Québec sur les plans international et économique, et il faut, en reprenant les discussions éviter un «divorce» douloureux pour le Québec et le Canada.

Des propositions ont été formulées afin de présenter au Canada, la souveraineté comme l'ultime solution, advenant l'échec de négociations constitutionnelles pour reconnaître la spécificité du Québec et les exigences contenues dans l'accord du Lac-Meech. Ces intervenants proposent, non pas de reporter le référendum, mais d'inclure dans la question référendaire que le gouvernement du Québec négocie avec le gouvernement fédéral un nouveau partage des responsabilités et la reconnaissance du Québec comme société distincte. En cas d'échec, le Québec pourra proclamer sa souveraineté. Pour ces intervenants, il est encore possible de réformer la constitution et le fédéralisme, et de faire du Québec le puissant acteur socioéconomique qu'il a déjà été.

## **2. L'AVENIR DU QUÉBEC ET DE L'OUTAOUAIS, SOUS UN AUTRE ANGLE**

La participation aux travaux de la Commission a permis à plusieurs intervenants d'aborder des questions qui les préoccupaient autant que l'avant-projet de loi sur la souveraineté. Au-delà des enjeux sur la souveraineté, ces participants ont saisi l'occasion que leur offrait la Commission d'engager un dialogue avec le gouvernement. Ils ont souligné la nécessité de porter une attention particulière à une partie ou à l'ensemble de la dynamique sociale, et cela, dans l'éventualité ou non de l'accession du Québec à la souveraineté.

Des questions d'ordre administratif, culturel, économique ou social ont ainsi été abordées de front, ou, en parallèle aux propos portant sur le contenu des articles de l'avant-projet. Plusieurs participants ont exprimé leur appréhension à l'égard de la situation actuelle et celle ressentie face à l'avenir. Tous ont témoigné de leurs attentes en dévoilant leurs inquiétudes.

Nous jugeons importante la présentation de ces préoccupations, puisqu'elles rendent compte des attentes et des besoins des gens habitant la région de l'Outaouais, selon que se réalise ou non la souveraineté du Québec.

### **A. L'administration et la gestion publique**

De nombreux intervenants ont abordé de manière plus ou moins explicite la question des finances publiques. En parallèle à l'article 15 sur le partage des biens et des dettes, plusieurs font ressortir la nécessité pour tout gouvernement, et spécialement pour celui du Québec, d'administrer selon les principes d'une saine gestion. Pour aujourd'hui et pour l'avenir, l'équilibre budgétaire leur apparaît une nécessité. Selon eux, il faut éviter et même interdire les déficits. Parmi ces intervenants, certains vont même jusqu'à proposer d'inscrire cette interdiction dans la constitution.

Les citoyennes et citoyens de l'Outaouais se disent conscients du problème et des conséquences de l'endettement des gouvernements. Ils soulignent que la dette du gouvernement fédéral a engendré de nombreuses pertes d'emplois dans la région. Partant de ce fait, ils émettent l'idée que tout gouvernement doit gérer de façon responsable et crédible.

Les gens de l'Outaouais s'inquiètent, de plus, de l'impact de la dette sur la gouverne de l'État dans la perspective d'un Québec souverain. Selon plusieurs participants, l'endettement constitue un frein à l'action gouvernementale en limitant la possibilité de faire des choix. Ils imaginent mal, par conséquent, comment on pourra construire une nouvelle société si le gouvernement a les mains liées par la dette. Ils jugent ainsi que l'assainissement

des finances publiques doit être une priorité pour le gouvernement d'un Québec souverain. Le cas contraire pourrait, selon eux, conduire à réaliser la souveraineté au détriment de certaines couches de la société.

Une très grande majorité d'intervenants s'accordent sur l'idée que pour éliminer la dette il faudra, en tout premier lieu, éliminer les chevauchements et les dédoublements de services. Suggérant une causalité directe entre la duplication des services et l'endettement du pays, ils demandent aux gouvernements, et cela, quel que soit leur statut politique, de rationaliser leurs actions et de mieux déterminer leurs domaines d'activités respectifs. Plusieurs avancent comme solution de privilégier l'approche du guichet unique, (qui peut permettre, selon eux, de diminuer les coûts et d'accentuer la qualité et la prestation des services) dans un Québec souverain.

Enfin, de nombreux intervenants soulignent que l'équilibre budgétaire ne doit pas se faire au détriment des travailleurs, ou, des plus démunis. Ils considèrent que seul un partenariat pourra nous libérer de l'engrenage de l'endettement. En ce sens, ils privilégient une concertation entre les différents acteurs sociaux et une élaboration de solutions qui engagent l'ensemble de la société.

**À la suite des remarques précédentes, la Commission de l'Outaouais constate :**

- Que l'assainissement des finances publiques est une préoccupation majeure dans l'Outaouais.

## **B. Les affaires sociales**

Un nombre important de mémoires et d'interventions portent sur la qualité des services offerts dans la région de l'Outaouais. Dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux, plusieurs font remarquer que la population de la région n'a pas accès chez elle aux mêmes services que les habitants des autres coins du Québec. Parmi ceux qui sont intervenus sur cette question, plusieurs disent avoir l'impression qu'au fil des ans, les différents gouvernements québécois ont négligé de développer des services en sol québécois en s'appuyant sur la possibilité de recourir aux services offerts en Ontario. Selon eux, la conséquence logique de cette négligence se lit dans le fait que les gens de l'Outaouais doivent fréquemment se rendre sur la rive ontarienne pour recevoir des soins et services appropriés.

Ces jugements exprimés sur l'état actuel de la situation conduisent une majorité d'intervenants à demander un engagement ferme du gouvernement québécois à développer les infrastructures nécessaires. Les besoins sont criants autant dans l'Outaouais urbain que rural. Les citoyens et citoyennes de la région se disent constamment préoccupés par le chômage, la santé et le décrochage scolaire.

En plusieurs occasions, des intervenants formulent le souhait que dans le cadre d'un Québec souverain, le gouvernement garantisse une justice sociale. Ils incitent le gouvernement à créer un régime d'assurance-chômage et à maintenir l'universalité des services de santé.

Les participants soulignent, de plus, l'importance d'accorder une place et un rôle prépondérant à la famille sous toutes ses formes. Pour eux, la future constitution québécoise doit la reconnaître comme le fondement de la société québécoise et le gouvernement doit s'engager à favoriser son épanouissement.

Divers regroupements de personnes handicapées soulignent quels sont les impacts, à la fois sur leur qualité de vie et sur leur intégration scolaire, sociale et professionnelle, des carences dans les services de réadaptation et des services sociaux. Les représentants rappellent que les personnes handicapées veulent et peuvent contribuer au développement de la société québécoise. Ils précisent toutefois que pour y parvenir, elles doivent avoir les mêmes possibilités que la population en général. Ces représentants prônent, en ce sens, un accès à des services comme, par exemple, des médias substituts et des services d'interprétation gestuelle et visuelle.

**À la suite des remarques précédentes, la Commission de l'Outaouais constate :**

- Que la justice sociale et le maintien de l'universalité des services de santé sont une priorité.

### C. Les jeunes

Plusieurs jeunes font part de leurs désirs d'être davantage écoutés et respectés afin d'occuper la place qui leur revient au sein de cette société en devenant. Ils affirment avoir tout le dynamisme nécessaire pour participer activement à la construction de la société qui sera, demain, la leur. En ce sens, ils demandent que le gouvernement porte dès aujourd'hui une attention particulière à leur situation afin de développer les programmes et les services qui leur permettront de devenir des citoyens et citoyennes autonomes et responsables.

Les problèmes avec lesquels sont aux prises les jeunes face au monde du travail reviennent aussi fréquemment. Ces derniers formulent le souhait que soit enfin brisé le cercle vicieux engendré par les programmes d'employabilité qui n'offrent bien souvent que des emplois précaires et non des formations qualifiantes. Il est proposé au gouvernement de développer, d'une part, des politiques les considérant comme un groupe cible en matière de priorité d'emploi et, d'autre part, de développer des mesures fiscales favorisant davantage l'employabilité chez eux. Parmi les autres suggestions présentées à la Commission : encourager l'esprit d'entreprise en offrant aux jeunes des prêts au démarrage.

Les préoccupations sur la situation précaire des milieux ruraux rallient autant les jeunes que les autres intervenants issus de ce milieu. Ces participants soulignent que cette précarité est le fruit du manque de ressources et d'accès en matière de soins et de services. Ils reconnaissent tous le lien entre ce manque et l'exode des jeunes dans le but de freiner la désintégration de leurs communautés, ils suggèrent un développement économique concerté et orienté vers, entre autres : une exploitation locale des ressources naturelles; l'accès à la formation; l'exercice d'une profession stable, incluant des mesures pour faciliter l'entrepreneuriat.

**À la suite des remarques précédentes, la Commission de l'Outaouais constate :**

- Qu'une place plus importante doit être donnée aux jeunes.
- Que l'exode des jeunes engendre la désintégration des communautés rurales.

## **D. La condition féminine**

La condition féminine a principalement été discutée par les groupes de femmes et les syndicats. Tous s'interrogent, d'une part, sur la place des femmes dans la société actuelle, et d'autre part, sur les conséquences de l'accession à la souveraineté pour les femmes.

Pour la majorité des intervenantes, la souveraineté du Québec ne doit, en aucune façon, menacer les acquis présents quant à leurs droits. Ceux-ci les ont conduites à exercer un meilleur contrôle sur toutes les facettes de leur existence. En ce sens, l'État doit reconnaître aux femmes une participation et un rôle essentiels dans le débat sociétal actuel.

Les femmes démontrent un intérêt pour que soit concrètement reconnue leur place dans une société devant favoriser l'équité, l'égalité et la solidarité. Ces désirs pour une société plus juste et équitable, les amènent d'ailleurs à transcender les frontières politiques, géographiques et ethniques. Les femmes de l'Outaouais n'hésitent pas, en effet, à affirmer leur solidarité avec les femmes autochtones pour lutter pour le respect de l'intégrité et des droits de toutes sans aucune discrimination.

S'appuyant sur le fait que la souveraineté ou la décentralisation entraîneront la création de nouvelles institutions, des intervenantes prônent une participation équitable des femmes à toutes les instances décisionnelles actuelles ou futures, et ce, afin d'assurer une véritable démocratie. Elles soulignent que ces soucis de démocratisation et d'équité devront, par exemple, se traduire par l'octroi de sièges aux femmes dans les organismes décisionnels régionaux. Elles vont plus loin en précisant que leur désir de participer à l'édification de la nouvelle société fait d'elles des partenaires indispensables pour mener à terme le travail d'une éventuelle assemblée constituante chargée d'élaborer la nouvelle constitution québécoise. Travail non négligeable étant donné qu'elles demandent que cette constitution reconnaisse l'égalité des femmes et des hommes.

De nombreuses intervenantes exigent, de plus, du gouvernement du Québec des engagements politique et monétaire formels à l'égard des femmes, et cela, particulièrement en ce qui a trait à l'accès aux services de santé et d'intégration à l'emploi. Plusieurs réclament également que le gouvernement s'engage à contrer la violence conjugale. Elles se questionnent d'ailleurs sur l'impact possible de la souveraineté et de la décentralisation à ce niveau, compte tenu des engagements du gouvernement fédéral dans ce dossier.

**À la suite des remarques précédentes, la Commission de l'Outaouais constate :**

- Que le renforcement du caractère démocratique des institutions implique une participation et une présence plus grande des femmes à toutes les instances décisionnelles, et lors de la création de nouvelles institutions.
- Que des mécanismes de soutien à la famille doivent être mis en place afin de faciliter une pleine participation des femmes dans toutes les sphères de la société.

## E. L'économie

Les questions d'ordre économique sont au centre des préoccupations de nombreuses personnes face au projet de souveraineté. Beaucoup d'interventions portent, en effet, sur ce sujet lié à l'avant-projet de loi. Les différents points de vue exprimés par les intervenants ont un caractère autant national que régional.

De nombreux participants soulignent l'importance qu'un Québec souverain reconnaisse la primauté du bien-être collectif dans ses politiques économiques. Cela fait dire à certains que l'entrée en vigueur de la loi sur la souveraineté devra dicter au gouvernement et à ses successeurs l'obligation de présenter des budgets non déficitaires et de rééquilibrer l'ensemble du fardeau fiscal. On incite le gouvernement à s'engager sur la voie de la lutte à la pauvreté en garantissant une meilleure redistribution des richesses. Des intervenants invitent aussi le gouvernement à mettre en place des mesures économiques novatrices qui pourront susciter l'espoir d'un avenir meilleur et d'une plus grande égalité économique pour les gens. D'autres participants estiment, de plus, que le Québec devra s'ouvrir aux marchés internationaux afin, non seulement d'être en mesure de suivre les grandes tendances, mais aussi de se positionner sur l'échiquier économique mondial.

La synthèse de l'ensemble des propositions portant sur les questions économiques fait ressortir les deux grandes réalités de l'Outaouais : celle des milieux urbains et celle des milieux ruraux. Bien que le milieu d'appartenance donne une couleur particulière aux opinions exprimées, un point commun se dégage : les deux milieux s'accordent sur l'importance d'obtenir un appui gouvernemental dans leurs efforts de travailler dès aujourd'hui à développer la prospérité dans la région de l'Outaouais. Cette prospérité passera, selon eux, par la diversification de l'économie dans les secteurs bio-alimentaires, de la foresterie, de la haute technologie, du tourisme, de la culture et des industries culturelles, du commerce ainsi que du développement résidentiel. La diversification passe, pour certains autres intervenants, par la reconnaissance de l'Outaouais comme pôle de développement technologique, au même titre que Montréal et Québec (Innovatech).

En demandant de garantir que la souveraineté procurera une activité économique équivalente et même meilleure, les milieux rural et urbain désirent que le gouvernement s'engage à porter une attention particulière aux problèmes qui pourront naître avec ou sans l'accession du Québec à la souveraineté. Au fond, les intervenants exigent une reconnaissance des particularités régionales dans le choix des moyens et des mesures qui seront mis en oeuvre par le gouvernement.

Autant les interventions provenant des milieux urbains que ruraux expriment des inquiétudes face aux risques de retombées négatives de la souveraineté. Par exemple, dans les milieux ruraux ces inquiétudes intensifient le sentiment d'isolement ressenti face aux divers ordres gouvernementaux. Pris avec les problèmes d'une population vieillissante et

d'un exode considérable des jeunes vers les centres urbains, ces milieux se questionnent sur leur avenir dans un Québec souverain. Ces inquiétudes les conduisent à formuler l'idée de se prendre en main afin de définir les plans de développement et de bénéficier des retombées économiques de l'exploitation des diverses richesses régionales. En ce sens, ils demandent des garanties que le gouvernement leur offrira les outils administratifs, économiques et politiques pour implanter les infrastructures propres à développer la région et à diversifier l'économie.

La question de l'agriculture offre, par ailleurs, un exemple des divergences qui surviennent parfois entre les attentes des milieux ruraux et urbains. Les expropriations passées de nombreuses terres agricoles dans la région suscitent toujours des inquiétudes dans les milieux ruraux. Ces milieux jugent que le gouvernement doit s'engager à respecter le territoire agricole. Désirant maintenir l'agriculture comme un levier important de l'économie, ils insistent, en effet, sur la nécessité de préserver la vocation des terres agricoles. C'est dire qu'ils demandent une protection adéquate du sol par l'État afin de maintenir l'équilibre fragile entre les espaces rural et urbain.

En ce qui a trait à la question du commerce et des industries, la plupart des intervenants régionaux soulignent le besoin de meilleures infrastructures et un plus grand développement du secteur des services. Beaucoup, se disant désavantagés sur ce plan par rapport à la province de l'Ontario, suggèrent que le gouvernement consacre l'Outaouais pôle administratif d'un Québec souverain. Plusieurs intervenants expriment, d'autre part, le souhait de maintenir des liens économiques avec Ottawa-Carleton. Ils désirent, en ce sens, que soient mis en place des mécanismes visant à éliminer les diverses barrières économiques.

**À la suite des remarques précédentes, la Commission de l'Outaouais constate :**

- Que le gouvernement québécois devrait s'engager à fournir l'aide administrative et législative nécessaire pour mener à bien le projet de diversification économique.
- Que les milieux ruraux doivent être consultés et doivent participer à la définition des plans d'orientation et de développement de la région.
- Que l'implantation de la société Innovatech est une priorité pour la région.

## F. L'emploi

Pour ce qui est de la question de l'emploi, plusieurs intervenants demandent une redéfinition des grandes orientations qui touchent le monde du travail (politique de plein emploi; assouplissement des normes pour favoriser le développement de l'emploi; rendre obligatoire le partage du temps de travail; repenser la question de la formation professionnelle, etc.). Quelques syndicats manifestent d'ailleurs sur ce point le désir d'agir de façon concertée avec le gouvernement dans cette tâche de redéfinition de l'organisation du travail.

Le chômage et ses conséquences ressortent comme l'une des grandes préoccupations des gens de l'Outaouais, et cela, particulièrement en milieu rural. Plusieurs intervenants s'accordent à reconnaître l'importance de travailler dès aujourd'hui à relever le défi du non-emploi. Les diverses pertes d'emplois (entre autres celles du gouvernement fédéral et celles engendrées par la baisse de l'activité économique dans certains secteurs), le défi que pose la réintégration de gens à polyvalence ou à formation limitées, ainsi que les besoins d'intégration de la nouvelle main-d'oeuvre rendent, en effet, tout à fait particulier le marché du travail sur la scène régionale. Cette particularité et le défi qu'elle pose prendront, selon ces participants, encore plus d'acuité si la souveraineté se réalise. Cela explique pourquoi ils soulignent, dès maintenant, le besoin de dispositions à la mesure de la spécificité de la région de l'Outaouais. Sur ce plan, les participants demandent au gouvernement des garanties pour que les ententes sur la libre circulation de la main-d'oeuvre soient maintenues entre le Québec et l'Ontario.

Dans une perspective différente, certains intervenants soulignent le manque de ressources en éducation pour former les travailleurs spécialisés dans la région. Pour eux, les connaissances doivent davantage lier la théorie et la pratique. Ce souhait en amène certains à demander l'accès à une formation en entreprise. À cette fin, ils privilégient l'établissement de mécanismes de maillage entre les établissements d'enseignement et les entreprises (l'apprentissage en entreprise). Ils envisagent ainsi l'affiliation d'entreprises aux établissements scolaires afin d'offrir des stages. Sur la même question, d'autres intervenants souhaitent, pour leur part, une politique de formation de la main-d'oeuvre basée sur une contribution sous la forme d'une taxe de 1 % sur la masse salariale des entreprises. Ils jugent cette contribution tout à fait adéquate pour permettre aux entreprises de bénéficier d'une main-d'oeuvre adaptée au marché du travail.

**À la suite des remarques précédentes, la Commission de l'Outaouais constate :**

- Que le gouvernement du Québec devrait s'engager à redéfinir les politiques et les grandes orientations touchant le monde du travail.
- Que les ententes sur la libre circulation de la main-d'oeuvre entre le Québec et l'Ontario dans la région devraient être maintenues.

## G. L'aménagement du territoire

La décentralisation éventuelle de certains pouvoirs préoccupe beaucoup les divers intervenants travaillant dans le domaine de l'aménagement du territoire. Les questions que plusieurs soulèvent sont près du quotidien des individus, des organismes et des gens d'affaires de la région de l'Outaouais.

### a. Le transport

Pour ce qui est de la question plus particulière du transport, bon nombre d'intervenants établissent un lien entre le réseau routier et le développement économique de la région. Sur ce point, beaucoup relèvent que l'Outaouais est désavantagée par rapport à d'autres régions à cause du fait qu'une autoroute ne la relie pas directement au reste du Québec.

Pour remédier à cette situation, certains intervenants proposent une approche globale à la question des réseaux routiers et ferroviaires. Une telle approche favoriserait, selon eux, l'intégration cohérente et dynamique de l'économie régionale. D'autres intervenants sont plus précis en soulignant que le parachèvement de l'autoroute 50 favorisera cette intégration. Ils exigent, en ce sens, des engagements formels avant le référendum.

Pour leur part, les gens de l'ouest du Pontiac expriment leur sentiment d'isolement. Devant actuellement emprunter des routes ontariennes, ils réclament une route qui relierait Rapides-des-Joachims avec le Pontiac et le Québec.

### b. Les parcs et les réserves

La question des parcs et des réserves a permis à certains intervenants de suggérer l'idée de réduire la gestion de l'aménagement de l'environnement à des dimensions régionales. En guise d'exemple pour illustrer leurs propos, ils conseillent de donner la gestion de la réserve faunique La Vérendrye aux gens du milieu. Ces derniers ayant démontré clairement dans le passé leurs capacités, pourront pleinement, selon leurs dires, assumer cette gestion. Ces participants renchérissent même en précisant que ce serait là une véritable décentralisation.

c. Les terres agricoles

Des représentants du monde agricole déplorent la situation de gaspillage d'argent et des terres agricoles. Ils mentionnent que dans le passé le gouvernement n'a pas été assez attentif en ce qui a trait au besoin de maintenir l'équilibre entre les espaces rural et urbain. «Ces gestes de nos gouvernements ont affecté l'économie locale et détruit inutilement des milliers d'acres de bonnes terres agricoles.» À titre d'exemple, ils insistent sur l'expropriation d'excellentes terres agricoles par la Commission de la Capitale nationale et celle de 15 fermes (2 000 acres) par la Société d'aménagement de l'Outaouais pour le parc industriel de Gatineau.

**À la suite des remarques précédentes, la Commission de l'Outaouais constate :**

- Que l'autoroute 50 doit être parachevée le plus rapidement possible dans l'Outaouais.
- Qu'il n'existe pas de lien routier entre Rapides-des-Joachims, le Pontiac et le reste du Québec.
- Que le milieu agricole s'inquiète de l'étalement urbain qui se fait au détriment des terres agricoles.

## H. L'éducation

La question de la décentralisation est clairement ressortie de la plupart des mémoires soumis par les intervenants provenant du milieu de l'éducation. Ces derniers réclament une plus grande décentralisation des pouvoirs du ministère de l'Éducation, et cela, en faveur des commissions scolaires. Ils considèrent que la planification, la gestion, la prestation et l'évaluation des services éducatifs devraient être une prérogative des commissions scolaires.

Pour ce qui est du monde de l'éducation en tant que tel, des participants soutiennent que le droit et l'accès à l'éducation sont fondamentaux. Tandis que certains se disent en accord avec le principe des commissions scolaires linguistiques, d'autres, quant à eux, expriment leurs désirs qu'elles soient, avec les écoles, laïques. Ils croient important d'assurer leur indépendance par rapport à toute organisation religieuse en offrant un enseignement neutre sur le plan confessionnel.

Plusieurs intervenants se prononcent sur le contenu des programmes. Certains soutiennent que l'anglais doit être maintenu jusqu'au niveau collégial. D'autres, pour leur part, voient la nécessité d'inclure plus d'histoire dans les différents programmes.

Pour leur part, les représentants des commissions scolaires considèrent primordial d'améliorer la concertation et la complémentarité entre les milieux scolaire et municipal. Ils s'opposent toutefois à ce que les municipalités assument une partie de leurs responsabilités. Certains se sont avancés jusqu'à suggérer des amendements : intégrer la gestion des collèges aux commissions scolaires; doter le Québec d'une seule liste électorale permanente et voir à ce que la perception des taxes scolaires se fassent par un seul organisme, soit la commission scolaire ou la municipalité. Cependant, d'autres représentants de commissions scolaires estiment que l'élection des commissaires est un exercice sain et démocratique, et souhaitent maintenir leurs pouvoirs de taxation et de réglementation.

Sur le plan de l'enseignement universitaire, les représentants de l'Université du Québec à Hull (UQAH) ont mis en lumière le contexte actuel de l'Outaouais afin de mieux faire ressortir que son développement est bloqué. Selon eux, l'UQAH se voit trop souvent confrontée à la question suivante lorsqu'elle désire développer et offrir un nouveau programme : «Le programme est-il offert à l'Université d'Ottawa?» La présence d'établissements d'enseignement dans la région d'Ottawa-Carleton pose ainsi plusieurs problèmes, non seulement à l'UQAH, mais à l'ensemble du milieu de l'enseignement en Outaouais. Les intervenants soulignent que : «Des centaines de jeunes de l'Outaouais vont poursuivre leurs études collégiales et universitaires à Ottawa, ce qui n'est pas de nature à affirmer le sentiment d'appartenance à l'Outaouais.» Pour l'UQAH, il est inacceptable de confier la responsabilité sociale et financière de l'enseignement supérieur à une autre province ou État. C'est pourquoi sa direction affirme que, peu importe le choix

démocratique des citoyennes et des citoyens du Québec, elle poursuivra ses efforts afin de jouer un rôle clé dans le développement de tous les aspects de l'Outaouais. Pour faciliter sa tâche, l'UQAH souhaite un développement progressif de nouveaux programmes d'enseignement universitaire afin de mieux répondre aux exigences de la communauté outaouaise. Elle demande en ce sens un soutien du gouvernement pour le développement d'études supérieures dans l'Outaouais.

**À la suite des remarques précédentes, la Commission de l'Outaouais constate :**

- Que les institutions postsecondaires doivent obtenir les ressources nécessaires afin d'assumer adéquatement leur rôle dans la communauté.
- Que les commissions scolaires réclament plus d'autonomie pour développer leurs projets éducatifs.
- Que le droit à l'éducation est un outil par excellence pour le développement individuel dans une société démocratique.

## I. La culture et les communications

De nombreuses interventions portent sur la question de la langue. Plusieurs intervenants soulignent l'importance de réaffirmer de façon non équivoque dans l'éventuel projet de loi que le français est et doit demeurer la langue officielle du Québec. À cet effet, certains suggèrent d'élaborer et d'adopter une politique, ou encore, une législation linguistique véritablement en mesure de défendre et de promouvoir la langue française. Ils jugent que c'est là une façon pour le gouvernement de reconnaître la légitimité des aspirations des francophones québécois. D'autres questionnent l'affichage en anglais. Un intervenant suggère de mettre sur pied une commission d'enquête sur la situation linguistique actuelle.

Pour certains, la langue est la courroie de transmission de notre culture et les deux seraient menacées dans le contexte particulier de l'Outaouais, où francophones et anglophones sont en interaction au quotidien. D'autres se questionnent aussi sur l'attitude qu'adopterait un Québec souverain à l'égard des francophones du reste du Canada. Enfin, à cause de la situation particulière de l'Outaouais, il est souhaité que les instances régionales gouvernementales et communautaires soient renforcées afin de protéger et faire la promotion de la langue française, et ce, que le Québec soit souverain ou non.

La culture et l'industrie culturelle sont des thèmes qui soulèvent aussi plusieurs questions et inquiétudes. La proximité de l'Est ontarien multiplie les défis que les entreprises culturelles de l'Outaouais doivent relever. Dans ce contexte, certains organismes soutiennent que le gouvernement du Québec doit s'imposer en matière de culture et développer une série de mesures pour promouvoir la production et la diffusion de productions artistiques régionales. De plus, la création artistique doit être soutenue au même titre que la langue doit être préservée, puisque ce sont des véhicules de notre culture.

Pour certains, la préservation de notre culture passe par la souveraineté, alors que pour d'autres, la souveraineté est le résultat de notre évolution culturelle.

En matière de communications, trois aspects sont soulevés. Le premier est relié aux difficultés des personnes ayant une déficience auditive ou visuelle. Ces personnes mettent en perspectives leur droit à l'information. Elles réclament des médias substituts et des services d'interprétation gestuelle et visuelle pour leur permettre une pleine autonomie.

En deuxième lieu, le peu d'outils médiatiques spécifiques à l'Outaouais et leur évolution inégale en milieux ruraux est mentionné. En guise d'exemples, la radio et la télévision d'État desservent en même temps l'Est ontarien et l'Outaouais québécois; les milieux ruraux sont mal desservis par la câblodistribution, ce qui les empêche d'avoir accès et de participer aux activités de la communauté. Une telle situation a, selon plusieurs intervenants, pour effet d'appauvrir l'identité régionale.

Par ailleurs, l'évolution fulgurante en matière de communications pose un double défi à l'État : soit celui de prévoir l'impact de l'autoroute électronique sur l'ensemble de la société, et celui d'assurer des mécanismes de soutien à ce secteur en développement.

**À la suite des remarques précédentes, la Commission de l'Outaouais constate :**

- Que les questions reliées à la culture francophone posent plusieurs défis à l'Outaouais.
- Que la proximité de l'Ontario et le peu d'outils en matière de développement culturel et de communications empêchent le développement d'une identité régionale forte et un sentiment d'appartenance à la culture francophone.

### 3. SOMMAIRE DES INTERVENTIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DE L'OUTAOUAIS SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

Il est important de souligner que la population outaouaise a répondu en grand nombre à l'invitation du gouvernement. Plusieurs individus et des représentants et représentantes de tous les milieux d'appartenance se sont fait entendre devant la Commission.

Peu d'intervenants ont affirmé leur adhésion ou non au projet de souveraineté, ou à d'autres options constitutionnelles. Un grand nombre d'entre eux représentaient des organismes qui ne leur avait pas donné ce mandat. Leurs interventions se situaient plutôt dans un contexte de participation à une réflexion collective.

Ces personnes sont venues demander des clarifications sur l'avant-projet de loi, elles ont donné leur point de vue, elles ont exprimé des inquiétudes. Ce qui caractérise davantage cette consultation, cependant, c'est que la majorité des intervenants souhaite que le gouvernement présente un projet de société qui reflète les valeurs fondamentales du peuple québécois. Il n'y a pas de tendance majoritaire qui démontre que ce projet de société devrait être élaboré avant ou après la consultation référendaire sur la souveraineté. Toutefois, il ressort clairement que les grands principes directeurs sur les plans social, économique, politique et culturel de ce projet de société doivent être inscrits au projet de loi sur la souveraineté.

Par ailleurs, la plupart des interventions, que ce soit sur les articles de l'avant-projet de loi ou sur d'autres sujets reliés à celui-ci, étaient teintées d'une couleur régionale. La population s'inquiète de l'avenir de son économie régionale, tant rurale qu'urbaine. Elle se questionne sur ce qu'il adviendra des fonctionnaires fédéraux dans un Québec souverain; quelles seront les relations entre l'Outaouais et l'Est ontarien pour ce qui est du partage de l'espace économique? Quelles mesures seront prises pour supporter la diversification économique de l'Outaouais? Comment développer une autosuffisance en matière de services de santé et d'éducation? Que compte faire le gouvernement pour soutenir le développement d'infrastructures nécessaires à l'économie régionale? Quelles sont les intentions du gouvernement en matière de culture et de communications pour développer et maintenir un sentiment d'appartenance et une identité régionale pour la population outaouaise? Comment se fera la décentralisation des pouvoirs aux instances locales et régionales; quels sont les enjeux sur ce plan; comment se fera le partage des pouvoirs entre les milieux ruraux et urbains, et entre les instances régionales existantes?

Toutes ces questions, nous les faisons nôtres, et en conséquence, nous soumettons les recommandations suivantes :

- Que le gouvernement du Québec s'inspire, lors de la rédaction du préambule, des valeurs fondamentales proposées par la population de l'Outaouais dans l'élaboration d'un projet de société. Ces valeurs seront inscrites dans la nouvelle constitution.
- Que le gouvernement du Québec, pour répondre aux préoccupations et incertitudes de la population, précise, avant la tenue du référendum, le processus menant le Québec à la souveraineté.
- Que le gouvernement assure, par une association économique avec le Canada, la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux.
- Que le gouvernement du Québec confie à une Assemblée constituante représentative de la diversité socioéconomique du Québec et de l'égalité entre les hommes et les femmes, le mandat d'élaborer la constitution.
- Que le gouvernement du Québec procède sans tarder, à la décentralisation énoncée dans l'article 3, selon les exigences et préoccupations de la population de l'Outaouais, et ce, que le Québec soit souverain ou non.
- Que le gouvernement du Québec consacre l'Outaouais comme pôle administratif.
- Que le gouvernement s'engage, advenant la souveraineté, à maintenir l'intégrité du territoire de l'Outaouais.
- Que le gouvernement du Québec amende l'article 5 de l'avant-projet de loi de manière à garantir la citoyenneté à toutes les personnes nées au Québec.
- Que le gouvernement du Québec clarifie les avantages et inconvénients rattachés à l'utilisation de la monnaie canadienne.
- Que le gouvernement du Québec s'engage à réévaluer chacune des alliances proposée en fonction de sa pertinence et de sa conformité aux valeurs que le Québec souhaite promouvoir sur la scène internationale.
- Que le gouvernement profite de l'expertise particulière des gens de la région dans le domaine international, en y privilégiant l'établissement d'organisations internationales.
- Que le gouvernement du Québec négocie, avec les partenaires canadiens concernés, l'harmonisation des lois et règlements qui touchent l'Outaouais et l'Est ontarien notamment en matière d'agriculture, de construction, de santé et de transport.
- Que le gouvernement du Québec garantisse la continuité des programmes sociaux, de pensions et de soutien au revenu.

- Que le gouvernement du Québec garantisse l'intégration de tous les employés et employées fédéraux à la fonction publique québécoise dans l'Outaouais.
- Que les employés et employées concernés aient le droit de choisir sans aucun préjudice.
- Que les planchers d'emplois dans la région soient maintenus.
- Que les accréditations syndicales et les conventions collectives actuellement en vigueur au fédéral se poursuivent après l'intégration des fonctionnaires à la fonction publique québécoise et ce, jusqu'à l'harmonisation des conventions collectives et accréditations.

# **ADDENDUM**

## ADDENDUM

**NOTE :** Le présent addendum constitue le point de vue de monsieur Antoine Normand, représentant du Parti Action démocratique du Québec au sein de la Commission de l'Outaouais sur l'avenir du Québec.

Le présent document a pour but de porter un regard différent sur le rapport de la Commission de l'Outaouais sur l'avenir du Québec.

De façon générale, le présent rapport porte selon moi un regard objectif sur notre région et rapporte les propos qui ont été tenus devant la Commission de l'Outaouais. Le rapport fait cependant peu état des autres options constitutionnelles exprimées.

Il est aussi opportun de rappeler le boycott de la Commission par les libéraux provinciaux et fédéraux, boycott qui pourrait avoir eu une influence sur les tendances qui ont caractérisé les interventions devant la Commission.

La Commission de l'Outaouais a choisi de formuler des recommandations au gouvernement du Québec. Selon moi, ces recommandations doivent être le fruit de consensus régionaux tirés de l'argumentation des intervenants qui se sont prononcés devant la Commission. Les recommandations concernant le pôle administratif que devra devenir l'Outaouais, le maintien du niveau de l'emploi, la garantie d'emploi pour les fonctionnaires fédéraux advenant un changement constitutionnel, l'harmonisation des lois et règlements avec l'Ontario et la libre circulation des biens, des services et des personnes (qui n'est même pas complète actuellement) sont des recommandations qui portent sur le développement économique de notre région. Je m'inscris totalement en accord avec ces recommandations, car elles sont fondamentales pour l'Outaouais, et ce, peu importe les changements constitutionnels qui pourront affecter le Canada et le Québec.

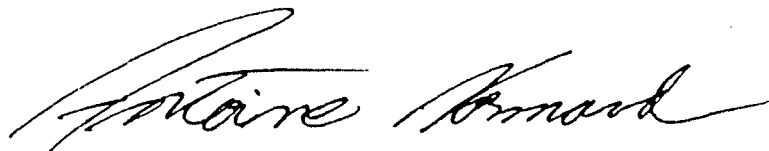
Cependant, je ne peux cautionner les recommandations qui s'inscrivent directement dans la bonification du projet souverainiste du gouvernement. Ces recommandations ne sont pas, selon moi, issues de consensus régionaux et ne devraient donc pas faire l'objet de recommandations de la part de la Commission de l'Outaouais. J'exprime donc mon profond désaccord face à ces recommandations.

Il ne serait pas opportun pour moi de démontrer dans le présent addendum que la nouvelle union Québec-Canada serait la situation idéale pour la région de l'Outaouais. Cependant, un nombre important d'intervenants ont indiqué que l'Outaouais devrait être le site des institutions communes Canada-Québec. Le maintien de telles institutions serait d'après moi, beaucoup plus avantageux pour notre région que le projet souverainiste actuellement proposé par le Parti québécois.

Le partage d'institutions politiques avec le reste du Canada pourrait permettre au Québec d'obtenir la pleine juridiction dans les champs de compétences, qu'il réclame depuis plusieurs dizaines d'années, tout en maintenant à Ottawa la juridiction sur des compétences nationales telles que la dette ou l'armée, par exemple. Ce type de partage aurait l'avantage de maintenir un nombre important d'emplois dans la région de la Capitale fédérale.

Comme le souligne le rapport, les gens de l'Outaouais ont exprimé majoritairement à la Commission leurs vives inquiétudes face à l'avenir économique et social de notre région advenant un changement constitutionnel. Par contre, je suis persuadé qu'un assainissement majeur des finances publiques québécoises s'impose prioritairement à tout changement constitutionnel. Les dettes que la génération actuelle lègue à la prochaine génération hypothèquent son avenir, que cet avenir soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada.

En conclusion, les travaux de la Commission de l'Outaouais sur l'avenir du Québec ont été un exercice de démocratie très important. Cependant, je ne peux accepter les recommandations 1, 2, 4, 7, 8, 9, et 10 qui viennent cautionner l'avant-projet de loi. La spécificité de notre région et ses besoins particuliers sont les éléments qui devront être retenus par les deux ordres de gouvernement. L'Outaouais ne doit pas faire les frais d'un changement constitutionnel.



Antoine Normand

Tableaux synthèse des activités de la Commission

Séance no. 01 - Papineauville, le 6 février 1995

Groupe ad hoc sur  
l'appauvrissement de l'Outaouais  
Roch Martel  
Claude Auger  
Jean Laporte  
Marc Cavalier  
Jacques Demers  
Jean-Guy Legault et Gilles Legault  
Hélène Briand  
Commission scolaire Seigneurie  
Municipalité Notre-Dame de Bonsecours

Garderie les Geais bleus  
Michel David et Jacques Bélanger  
Lise Pinsonneault  
Roger Blais  
Jean-Denis Lalonde  
Marco Périard  
Pierre Pilon  
Michèle Hotte  
Bernard Bouthillette

	<u>Organismes</u>	<u>Particuliers</u>
Avec mémoire écrit	4	1
Sans mémoire (oral)		14
<b>TOTAL : 19</b>		
<u>Données cumulatives</u>		
Avec mémoire écrit	4	1
Sans mémoire (oral)		14
<b>TOTAL : 19</b>		

Séance no. 02 - Aylmer, le 8 février 1995

Mouvement impératif français  
Ville d'Aylmer  
Commission scolaire d'Aylmer  
Hubert Leduc  
Raymond Laprée  
Lorn Mollot  
Marvin Jason  
Pierre Paquin  
Communauté urbaine de l'Outaouais  
Louis de la Rocq  
Michel Darveau

Gérald de Montigny  
Raymond Bérubé  
Antonine Dupuis  
Joseph Bergeron  
Jean Vautour  
Maurice Denault  
Stéphane Bergeron  
Raymond Haché  
Jean-Paul Perreault  
Bernard Landry

	<u>Organismes</u>	<u>Particuliers</u>
Avec mémoire écrit	4	8
Sans mémoire (oral)		9
<b>TOTAL : 21</b>		
<b><u>Données cumulatives</u></b>		
Avec mémoire écrit	8	9
Sans mémoire (oral)		23
<b>TOTAL : 40</b>		

Séance no. 03 - Campbell's Bay, le 10 février 1995

MRC Pontiac  
Marie-Marthe et Lucien Paquette  
Hélène Robinson  
Thérèse Chamberland  
Robert Carrière  
Paul F. Ryan  
Bernice Gradiner-Brusenbuch  
Richard Bowie  
Richard Wills  
Anna Bowen  
Jean-Paul Perreault

Denis Courtemanche  
Fred Ryan  
Sébastien Beaudoin  
Lise Séguin  
Judith Lawn  
Helen Routliffe  
Pat Lawn  
Fernand Roy  
Léonard Cahill  
Louis Landry

	<u>Organismes</u>	<u>Particuliers</u>
Avec mémoire écrit	1	5
Sans mémoire (oral)		15
<b>TOTAL : 21</b>		
 <u>Données cumulatives</u>		
Avec mémoire écrit	9	14
Sans mémoire (oral)		38
<b>TOTAL : 61</b>		

Séance no. 04 - Hull, le 13 février 1995

Ville de Hull  
CSN - Conseil central de l'Outaouais  
Gary Brazier et Jean-Paul Murray  
Jean-Claude Ruelland  
AGIR (Assemblée de groupes de femmes  
d'interventions régionales)  
Christian Barrette  
René Ferland  
Association des auteur-e-s de l'Outaouais  
Prospérité Outaouais  
Coalition pour l'amélioration  
du transport urbain (CATU)  
Paul Chénard  
Michel Careau

Daniel Leblanc et Charles-Henri Warren  
Bill Clenett  
Habitat urbain de l'Outaouais  
Arnaud Voyer  
Tony Sousa  
Chantal Morin  
Francis Danis  
Luce-Andrée Gauthier  
Robert Vigneault  
Jean-François Vallée  
Daniel Gariépy

	<u>Organismes</u>	<u>Particuliers</u>
Avec mémoire écrit	7	8
Sans mémoire (oral)		8
<b>TOTAL : 23</b>		
<u>Données cumulatives</u>		
Avec mémoire écrit	16	22
Sans mémoire (oral)		46
<b>TOTAL : 84</b>		

**Séance no. 05 - Hull, le 14 février 1995**

Collège de l'Outaouais  
Université du Québec à Hull,  
département de travail social  
Gilles Lévesque  
Walt Saveland  
Michel Couture  
Jean-Maurice Denault  
Eugène Lavoie  
Clinique des femmes de l'Outaouais  
Société d'histoire de l'Outaouais  
Institut professionnel de la fonction  
publique du Canada, section Outaouais

Marcel Martel  
Ernest Bourgault  
Claude Royer  
Gary Williams  
Parti marxiste-léniniste communiste  
Pierre Forget  
Gisèle Cyr  
Hélène Thibault  
Françoise Roy  
Guy Latour

	<u>Organismes</u>	<u>Particuliers</u>
Avec mémoire écrit	5	7
Sans mémoire (oral)		8
<b>TOTAL : 20</b>		
<u>Données cumulatives</u>		
Avec mémoire écrit	21	29
Sans mémoire (oral)		54
<b>TOTAL : 104</b>		

**Séance no. 06 - Hull, le 15 février 1995**

Commission scolaire Outaouais-Hull  
Axe Néo-7 et Daïmon  
Yvon Valcin  
Mouvement Laïc québécois  
Institut national d'études québécoises  
Richard Robillard  
Raoul Lachapelle  
Parti québécois de Hull  
Comité régional des médecins  
spécialistes de l'Outaouais

Laval Létourneau  
Richard Poulin  
Gérald Marquis  
Revue Option-paix  
Fabien Tremblay  
Marquis Demers  
Jean-Maurice Denault  
José Soares  
Jean-Marc Gingras  
Denis Martel

	<u>Organismes</u>	<u>Particuliers</u>
Avec mémoire écrit	7	6
Sans mémoire (oral)		6
<b>TOTAL : 19</b>		
<u>Données cumulatives</u>		
Avec mémoire écrit	28	35
Sans mémoire (oral)		60
<b>TOTAL : 123</b>		

**Séance no. 07 - Maniwaki, le 17 février 1995**

MRC Vallée-de-la-Gatineau  
Commission scolaire Haute-Gatineau  
Syndicat du personnel de l'enseignement  
des Hautes-Rivières  
Yolande Robillard  
Bruno Billard  
Groupe de citoyens de la Haute-Gatineau  
Denis Morantz  
Société nationale des québécois  
des Hautes-Rivières  
Exécutif des jeunes péquistes  
du comté de Gatineau

Denis Forcier  
Claude Radermaker  
Louis Lang  
Henri Côté  
Gaston Lavoie  
Yan Saumure  
Nicole Miller  
Gilles Clément  
Jean-Louis Thibault

	<u>Organismes</u>	<u>Particuliers</u>
Avec mémoire écrit	6	6
Sans mémoire (oral)		6
<b>TOTAL : 18</b>		
<u>Données cumulatives</u>		
Avec mémoire écrit	34	41
Sans mémoire (oral)		66
<b>TOTAL : 141</b>		

**Séance no. 08 - Buckingham, le 20 février 1995**

Brian Jewitt  
CLSC de Hull  
Raymond Cusson  
Emmanuelle Pednaud-Jobin  
Jacques Jong  
Commission scolaire Vallée-de-la-Lièvre  
Nicolas Prud'homme  
Marcel Périard  
SOS Contact Alto  
Maisons d'hébergement de l'Outaouais

Conseil régional de l'environnement  
et du développement durable  
de l'Outaouais (CREDDO)  
B'nai Brith  
Roberto Bonfiglio  
Alain-Claude Arcand  
Philippe Scantland  
Robert Langlois  
Jacques Purdy  
Roméo Chartrand

	<u>Organismes</u>	<u>Particuliers</u>
Avec mémoire écrit	6	7
Sans mémoire (oral)		5
<b>TOTAL : 18</b>		
<b><u>Données cumulatives</u></b>		
Avec mémoire écrit	40	48
Sans mémoire (oral)		71
<b>TOTAL : 159</b>		

Séance no. 09 - Chelsea, le 22 février 1995

Claire Branchaud  
Michael Butler  
Denise St-Pierre  
Christel Paulin  
Tillo Kuhn  
Randolph Gherson  
Jacques Warren  
Heward Grafftey  
Conseil national du loisir associatif  
Bruce Lister et Witold Weynerowski  
Comité préparatoire pour la  
partition du Québec  
Association des services alternatifs en  
développement de l'employabilité de l'Outaouais  
Parti de la loi naturelle  
MRC des Collines de l'Outaouais

Marcel Biolley  
Douglas Griffin  
Wenda Gibson  
Thierry Boyer  
Jean-Claude Gavazzi  
James Brown  
Sébastien Théberge et Alain Vallée  
Coalition populaire régionale de  
l'Outaouais  
Les amis de la rivière Gatineau  
Pascal Barrette  
Association des parents catholiques  
Thomas Minde  
Bernard Couture  
Claude Marchand  
Réginald Regout  
Ralph Osterwoldt

	<u>Organismes</u>	<u>Particuliers</u>
Avec mémoire écrit	8	10
Sans mémoire (oral)		12
<b>TOTAL : 30</b>		
<u>Données cumulatives</u>		
Avec mémoire écrit	48	58
Sans mémoire (oral)		83
<b>TOTAL : 189</b>		

Séance no. 10 - Gatineau, le 24 février 1995

Université du Québec à Hull  
Alliance de la Fonction publique du Canada  
Diocèse de Gatineau-Hull  
Régie régionale de la santé et  
des services sociaux  
Association des manufacturiers du Québec,  
section Outaouais  
Société québécoise du développement de la  
main-d'oeuvre - Conseil régional  
de l'Outaouais

Réseau des femmes d'affaires et  
professionnelles de l'Outaouais  
(REFAP)  
Carrefour Jeunesse-Emploi de  
l'Outaouais  
Conseil régional de développement  
de l'Outaouais  
Conseil des coopératives de l'Outaouais  
Johanne Paquet-Siouï  
Yves Adam  
Raymond Alarie  
Léonard Ayoub

	<u>Organismes</u>	<u>Particuliers</u>
Avec mémoire écrit	10	1
Sans mémoire (oral)		3
<b>TOTAL : 14</b>		
<u>Données cumulatives</u>		
Avec mémoire écrit	58	59
Sans mémoire (oral)		86
<b>TOTAL : 203</b>		

**Séance no. 11 - Gatineau, le 25 février 1995**

Table ronde des organismes volontaires  
d'éducation populaire de l'Outaouais (OVEP)  
André Cazabon  
Steeves Tremblay  
Gaétan Mongrain  
Georges Nadon  
Conseil diocésain de développement et paix  
Comité national d'action politique des  
femmes du Parti québécois

Marie-Paule Vachon  
Vincent Muolo  
Alain Farley  
Roger Lessard  
Mag Carson  
Christian Legeais  
Yves Durand  
Pascal Machado  
Paul Bernier

	<u>Organismes</u>	<u>Particuliers</u>
Avec mémoire écrit	3	8
Sans mémoire (oral)		5
<b>TOTAL : 16</b>		
<u>Données cumulatives</u>		
Avec mémoire écrit	61	67
Sans mémoire (oral)		91
<b>TOTAL : 219</b>		

**Séance no. 12 - Gatineau, le 26 février 1995**

Pierre Leriche  
Gilles Desmarais  
Viateur Bergeron  
Michel Lefebvre  
Michel Clément  
Françoise Roy  
Alain Charette  
Anne-Marie Mayotte  
Hugues Joanssonne  
Robert Platt  
Pierre Soublière

Regroupement des avocates et  
avocats du barreau de Hull  
Martin St-Louis  
Gérard Bourgeois  
Yves Lacroix  
Jean-Pierre Roy  
Luc Côté  
Rhéal Casavant  
Louis Prud'homme, Clovis Parker  
et Ubald Bourgeois  
Alan Buchanan  
Marc-André Tardif

	<u>Organismes</u>	<u>Particuliers</u>
Avec mémoire écrit	1	14
Sans mémoire (oral)		6
<b>TOTAL : 21</b>		
<b><u>Données cumulatives</u></b>		
Avec mémoire écrit	62	81
Sans mémoire (oral)		97
<b>TOTAL : 240</b>		

**Séance no. 13 - Gatineau, le 27 février 1995**

Ville de Gatineau  
Chambre de commerce et  
d'industrie de l'Outaouais  
Conseil des travailleurs et  
travailleuses de l'Outaouais québécois  
Commission scolaire des Draveurs  
Société nationale des québécois et  
québécoises de l'Outaouais

Parti marxiste-léniniste du Québec  
Maison de la Culture de Gatineau  
Lorraine Déry  
Parti québécois de l'Outaouais  
Gilles Verrier  
Stéfan Bergeron et Marc Cossette  
Les ami(e)s de la langue française  
Gaétan Talbot

	<u>Organismes</u>	<u>Particuliers</u>
Avec mémoire écrit	9	3
Sans mémoire (oral)		1
<b>TOTAL : 13</b>		
<b><u>Données cumulatives</u></b>		
Avec mémoire écrit	71	84
Sans mémoire (oral)		98
<b>TOTAL : 253</b>		

**Séance no. 14 - Hull, le 2 mars 1995**

Conseil régional de la culture de l'Outaouais  
Fédération de l'Union des  
producteurs agricoles (Outaouais-Laurentides)  
Regroupement des associations de  
personnes handicapées de l'Outaouais  
Robert Bélanger  
Société de diversification économique  
de l'Outaouais

Centre d'aide et de lutte contre les  
agressions sexuelles de l'Outaouais  
Fédération des coopératives d'habitation  
Mouvement Action-chômage de  
l'Outaouais  
Conseil interculturel de l'Outaouais  
Yves Boulanger  
Nicole Miller  
Léo-Paul Demers  
Maurice Corriveau

	<u>Organismes</u>	<u>Particuliers</u>
Avec mémoire écrit	8	4
Sans mémoire (oral)		1
<b>TOTAL : 13</b>		
<u>Données cumulatives</u>		
Avec mémoire écrit	79	88
Sans mémoire (oral)		99
<b>TOTAL : 266</b>		

Séance no. 15 - Hull, le 3 mars 1995

Conseil québécois de la déficience  
auditive, section Outaouais  
Association coopérative d'économie familiale  
Charles Castonguay  
Forum international de l'Outaouais  
Le groupe des Cents  
Georges Norbert

Robert Desjardins  
Normand Vachon  
Yvon Beaulne  
Marcel Vaive  
Jean Alfred  
Jean-Marc Gingras  
Jacques Bérubé

	<u>Organismes</u>	<u>Particuliers</u>
Avec mémoire écrit	4	6
Sans mémoire (oral)		3
<b>TOTAL : 13</b>		
<u>Données cumulatives</u>		
Avec mémoire écrit	83	94
Sans mémoire (oral)		102
<b>TOTAL : 279</b>		

**Liste des intervenants  
qui ont déposé des mémoires à la Commission**

Acheson, William Robert  
Association des usagers de la langue française  
Association de la construction de l'Outaouais  
Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec  
Aubé, Gilles  
Bâcle, Jean  
Baird, Douglas  
Beaudoin, Monique  
Benyounes, Arav  
Bergeron, Clément  
Bergeron, Rachel  
Bernier, Yvon  
Berthiaume, Robert  
Blais, Nicole  
Blais, Roger  
Breton, Madeleine et Prud'homme Jean-Guy  
Brosseau, Gérard  
Cammy, Gérald et Winn, Conrad  
Carbonneau, Gérald  
Cayen, Madeleine  
Charette, Jean-Claude et Lise  
Charron, Jean-Luc  
Clément, Jean-Christophe  
Cléroux-Francoeur, Louise  
Club de recherche d'emploi du Pontiac  
Comité Outaouais du mouvement pour l'enseignement privé  
Conway, Alan  
Courchesne, Danielle  
Davidson-Lambton, Gunda Von  
Demers, Léo-Paul  
Desaulniers, François  
Deschamps, André

Desrosiers, André  
Dourte, Louis et Löffler, Kirsten  
Dubé, Jacques  
Fleming, Neil  
Fortin, Michel  
Genest, Jacques  
Girard, Jacques  
Grenier, Gilles  
Grenier, Serge  
Grenier, Paul  
Guindon, Marcel J.  
Gutierrez, Marisa  
Hinch, Paul  
Kennis, Paulette  
Labbé, Francis  
Labelle, Claude  
Labrecque, Yvon  
Lacasse-Gosselin, Charlotte  
Lacroix, Yves  
Lapointe, Roger  
Laporte, Louis  
Larouche, Armand  
Lavoie, Louis  
Légaré, Michel et Brassard, Marie-Joëlle  
Legrand, Josiane  
Lejeune, Jean  
Lévesque, Anne-Marie  
Lisenko, Marianne  
Lortie, Roger  
Ma santé, Mes droits, Inc.  
Martin, Pierre  
Martin, Hugo R.  
Martin, S.V.H.  
Ménard, Marion  
Mendenhall, Vance  
Moffet, Désiré  
Moran, Stanley  
Morin, Jacques  
Morin-Romain, Carole  
Municipalité de Fort-Coulonge  
Nadeau, R.  
Naissance/Renaissance Outaouais  
Normandin, Jacques

Paquette, Arthur  
Parti citron  
Pouliot, Vincent  
Prince, Patricia  
Provost-Léonard, Madeleine  
Respect de la vie - Outaouais  
Robitaille, Christian  
St-Germain, Maurice  
Syndicat de la fonction publique du Québec  
Thibault, Jean-René  
Tremblay, Monique  
Tremblay, Denis  
Veilleux, Susy  
Vigneault, Johanne  
Wilkes, George

**Nombre total de mémoires déposés : 91**



Gouvernement du Québec  
Ministère du Conseil exécutif  
**Secrétariat national des commissions  
sur l'avenir du Québec**

Bibliothèque de l'Assemblée nationale



QL A 257 876